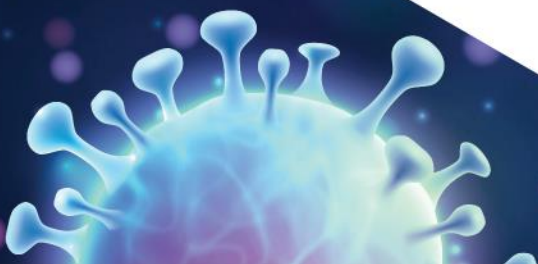




Organisation
internationale
du Travail



Guide de référence succinct des mesures communes de lutte contre le COVID-19



Copyright © Organisation internationale du Travail 2020
Première édition 2020



Cet ouvrage est publié en libre accès sous la licence Creative Commons Attribution 4.0 International (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Les utilisateurs sont autorisés à réutiliser, partager ou adapter la publication originale ou à s'en servir pour créer un nouveau produit, conformément aux termes de ladite licence. L'Organisation internationale du Travail (OIT) doit être reconnue comme propriétaire de l'ouvrage original. L'utilisation du logo de l'OIT ou du Bureau international du Travail (BIT) n'est pas autorisée dans le cadre du travail de l'utilisateur.

Traductions – dans le cas d'une traduction, le déni de responsabilité suivant doit apparaître avec la mention de la source de l'ouvrage original: Cette traduction n'a pas été réalisée par le BIT et ne doit pas être considérée comme une traduction officielle de ce dernier. L'OIT n'est pas responsable du contenu ou de l'exactitude de la traduction.

Adaptations – dans le cas d'une adaptation, le déni de responsabilité suivant doit apparaître avec la mention de la source de l'ouvrage original: Cet ouvrage est une adaptation d'une publication originale du BIT. Les idées et opinions exprimées dans cette adaptation n'engagent que la responsabilité de son auteur ou de ses auteurs et en aucun cas celle de l'OIT.

Guide de référence succinct des mesures communes de lutte contre le COVID-19, OIT, 2020

ISBN 9789220328804 (web PDF)

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs, et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du BIT aucune appréciation favorable ou défavorable.

Pour toute information sur les publications et les produits numériques du BIT, consultez notre site Web <https://www.ilo.org/global/publications/lang--fr/index.htm>.

► Préface

Les organisations d'employeurs et d'entreprises (OE) jouent un rôle essentiel en représentant leurs membres (entreprises et associations) dans le cadre des campagnes qu'elles mènent auprès des gouvernements et des parties intéressées afin de les sensibiliser à des questions essentielles en matière de travail et d'affaires sociales qui favorisent la création d'un environnement économique concurrentiel. Elles doivent en outre fournir à leurs membres des informations qui les aident à prendre les bonnes décisions pour être à même de développer et de maintenir leur activité.

Face à la pression extraordinaire que la crise du COVID-19 fait peser sur les employeurs et les entreprises du secteur privé, qui luttent pour survivre et continuer de fournir un travail décent, les OE ont dû procéder à des évaluations rapides de l'impact de la pandémie sur la santé et la viabilité des entreprises, puis d'en communiquer les résultats aux pouvoirs publics, en parallèle avec des propositions de politiques à mettre en place pour assurer la stabilité économique et l'efficacité des mesures de relance.

Pour répondre à ces besoins, un certain nombre d'outils pratiques ont été produits pour être utilisés par les OE avec leurs membres. Cela va de l'outil sur les moyens de faire face aux problèmes liés au COVID-19 sur le lieu de travail à celui du retour au travail, en passant par l'outil qui permet d'assurer la continuité des activités et l'outil d'enquête sur les entreprises. Plusieurs notes d'orientation thématiques ont également été produites. Pourtant, il manquait encore un compte rendu succinct, simple et facile à consulter des mesures communes qui sont mises en œuvre par les gouvernements dans différentes parties du monde. Ce guide de référence succinct, mis à la disposition des OE pour faire face à la pandémie de COVID-19, accorde une attention particulière aux mesures gouvernementales qui ont des effets directs ou indirects sur les entreprises. Il aide les OE à mener à bien leur travail de sensibilisation et leurs travaux de synthèse en leur fournissant des exemples de mesures gouvernementales recueillis dans différentes régions et différents pays, secteurs et contextes de développement pertinents pour la région de l'Asie et du Pacifique. Le présent guide de référence contient également un certain nombre de propositions de mesures préconisées par les OE, mais qui n'ont pas encore été adoptées.

Compte tenu des demandes d'assistance directement adressées aux OE dans la région de l'Asie et du Pacifique, cette publication a été produite pour fournir une liste simple de mesures communes de lutte contre la pandémie de COVID-19 mettant l'accent sur les actions gouvernementales qui touchent les entreprises de manière directe ou indirecte. Bien qu'elle ne fournisse aucune analyse ni évaluation de l'efficacité des mesures présentées, cette publication vise à aider les OE à mener à bien leur travail de sensibilisation et leurs travaux de synthèse en leur fournissant des exemples recueillis dans différentes régions et différents pays, secteurs et contextes de développement pertinents pour la région de l'Asie et du Pacifique.



Deborah France-Massin

Directrice du Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP)



Graeme Buckley

Directeur de l'Equipe d'appui au travail décent pour l'Asie de l'Est et du Sud-Est et le Pacifique

► Remerciements

L'apport des OE a été déterminant pour l'élaboration de ce rapport. Nous souhaitons remercier, en particulier, l'Organisation du secteur privé dans les Iles du Pacifique et la Confédération des employeurs des Fidji d'avoir pris le temps de faire part des besoins de leurs organisations et des efforts que celles-ci déploient pour mettre au point des mesures de lutte contre le COVID-19.

Nous remercions la chercheuse Miaw Tiang Tang pour ses services d'experts ainsi que ses contributions et sa collaboration sérieuse à l'élaboration de ce guide de référence succinct. L'OIT la remercie pour ses conseils techniques et le professionnalisme dont elle a fait preuve tout au long de cette mission.

Nous remercions également nos collègues du BIT qui ont procédé à un examen par les pairs et apporté des contributions techniques. Sanchir Tugschimeg, Gary Rynhart, Luis Gonzalez, et Vladimir Curovic, de l'ACT/EMP, ont appuyé ces efforts. Le présent guide a également bénéficié du concours technique apporté par des collègues de l'Equipe d'appui au travail décent pour l'Asie de l'Est et du Sud-Est et le Pacifique de l'OIT que nous remercions pour leur temps et leurs contributions importantes.

Enfin, nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à l'équipe du BIT qui a dirigé et coordonné les recherches, en particulier Wade Bromley et Dong Eung Lee, Spécialistes principaux des activités des employeurs dans l'Equipe d'appui au travail décent pour l'Asie de l'Est et du Sud-Est et le Pacifique, et Ravi Peiris, Spécialiste principal des activités des employeurs dans l'Equipe d'appui technique au travail décent du Bureau de l'OIT à New Delhi.

► Dénier de responsabilité

Les désignations utilisées dans les publications et les bases de données du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du BIT aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

► Table des matières

►	Introduction	6
►	Comment utiliser ce guide	6
►	Dialogue social et coopération sur le lieu de travail	7
►	Phase de survie	9
	1. Mesures relatives à l'emploi	9
	1.1 Subventions salariales	9
	1.2 Programmes de maintien dans l'emploi	10
	1.3 Plans de partage du travail ou de travail à temps réduit	11
	1.4 Mise à pied, chômage technique et licenciement	11
	1.5 Versement et gel des salaires	12
	1.6 Programmes publics ciblés relatifs à l'emploi	13
	2. Elargissement de la protection sociale	13
	3. Mesures d'appui et de soutien aux entreprises	14
	3.1 Report de remboursement des dettes	14
	3.2 Prêts directs et garanties de prêts	14
	3.3 Réductions des taux d'intérêt	15
	3.4 Exonération fiscale et report de paiement des cotisations sociales	16
	3.5 Aide à la prise en charge des dépenses liées aux services essentiels , et au loyer et d'autres coûts fixes de base	17
	3.6 Mesures d'incitation à l'investissement et facilitation de l'approvisionnement en produits médicaux et de la recherche médicale	17
	3.7 Salaire minimum	18
	3.8 Centralisation des sources d'information sur le COVID-19 pour les entreprises	18
	4. Aide aux travailleurs indépendants et au secteur informel	19
	4.2 Appui aux travailleurs indépendants dans le secteur informel	19
	5. Facilitation de la modification temporaire des modalités de travail	20
	5.1 Prolongation des congés de maladie, congés pour soins à autrui ou congés pour motifs familiaux payés	20
	5.2 Garde et protection des enfants	21
	5.3 Travail à domicile et télétravail	22
	6. Facilitation du commerce: exportation et importation	22
►	Phase d'adaptation	24
	1. Appui à la reprise du travail	24
	1.1 Révision des modalités de travail	24
	1.2 Amélioration de la sécurité et de la santé au travail	24
	2. Activités de formation et perfectionnement des compétences	25
	2.1 Programmes d'éducation et de formation techniques et professionnelles	25
	2.2 Formation, recyclage des compétences et apprentissages	25

3. Appui à l'utilisation des technologies numériques	26
3.1 Elargissement de l'infrastructure numérique	26
3.2 Renforcement des connaissances et de la dextérité numériques	27
4. Promotion de l'esprit d'entreprise et de l'innovation	27
5. Mesures spécifiques d'appui aux secteurs de croissance et/ou à forte intensité d'emplois	29
6. Appui au commerce transfrontalier à petite échelle	29
7. Marchés publics	30
► Phase de relèvement	31
1. Assouplissement des contrôles à la frontière et protection de la santé publique	31
2. Promotion de l'investissement	31
2.1 Moyens d'attirer des investissements	31
2.2 Mesures d'incitation et de facilitation visant à favoriser le rétablissement du commerce international	31
2.3 Dispositifs d'assurance-crédit à l'exportation	32
3. Promotion de la flexibilité du marché du travail	33
4. Investissement dans la productivité	33
4.1 Productivité	33
4.2 Education et formation professionnelle	33
4.3 Recherche et développement	34
4.4 Mobilisation des technologies	35
5. Promotion de la résilience des entreprises	35
6. Un relèvement plus vert	36
7. Révision du système de protection sociale	36
8. Passage à l'économie formelle	37
9. Partenariats public-privé	37
10. Amélioration de l'administration, de la coordination et de la transparence publiques	38
10.1 Coordination au sein de l'administration publique et entre les secteurs	38
10.2 Elaboration de scénarios	38

► Introduction

La pandémie de COVID-19 a dévasté le monde du travail et eu des répercussions sur la vie, la santé et le bien-être des populations ainsi que des effets dramatiques sur les entreprises, les emplois et les moyens de subsistance, partout dans le monde. Cette crise de santé publique a en outre provoqué d'énormes troubles socio-économiques dans chaque pays du monde.

Les gouvernements ont pris des mesures sans précédent pour lutter contre la propagation du virus et protéger la vie des personnes. Les mesures de confinement et d'autres mesures restrictives ont toutefois été lourdes de conséquences pour l'économie, le marché du travail et les sociétés, et l'économie mondiale bascule dans la récession. Les chaînes d'approvisionnement volent en éclat, des secteurs s'écroulent, des entreprises sont liquidées et de plus en plus de travailleurs perdent leurs revenus et leurs moyens de subsistance. De nombreuses micro et petites entreprises sont menacées de faillite.

Pour remédier à ces conséquences néfastes, la plupart des pays ont déployé à grande échelle des plans budgétaires et monétaires destinés à stimuler l'économie et à protéger les revenus et le bien-être des populations. Conscients de la nécessité de maintenir l'activité économique, les gouvernements aident les entreprises à surmonter les difficultés en leur offrant des aides financières à l'emploi, des subventions destinées à couvrir leurs dépenses ainsi que la possibilité de reporter le paiement de leurs impôts, et mettent en œuvre d'autres mesures devant servir à reconstruire l'économie et à sortir de cette crise.

Le succès de la reprise dépendra essentiellement des politiques mises en œuvre pendant la crise. Chaque phase de la pandémie requiert des mesures différentes, et il revient aux gouvernements de trouver un bon équilibre en la matière. Les mesures d'intervention doivent s'inscrire dans la durée et être appliquées à la bonne échelle. Il est essentiel d'entretenir le dialogue social à tous les stades de la pandémie, aussi bien à l'échelle nationale que sur le lieu de travail, pour mettre au point des mesures de lutte efficaces contre le virus et des solutions durables aux divers problèmes qui surgissent dans le sillage du COVID-19.

► Comment utiliser ce guide

Ce guide de référence présente une série de mesures communes mises en œuvre par les pouvoirs publics dans différentes parties du monde pour combattre la pandémie de COVID-19. Il met l'accent sur les mesures gouvernementales qui touchent directement ou indirectement les entreprises. Il sert aussi d'appui aux OE dans leur travail de sensibilisation et leurs travaux de synthèse en leur fournissant des exemples de mesures gouvernementales recueillis dans différentes régions et différents pays, secteurs et contextes de développement pertinents pour la région de l'Asie et du Pacifique. Il contient en outre un certain nombre de propositions de mesures préconisées par les OE, mais qui n'ont pas encore été adoptées.

Par souci de clarté, les mesures prises par les pouvoirs publics ont été organisées et classées dans des catégories correspondant aux trois phases de la lutte contre la pandémie (survie, adaptation et relèvement), sachant que certaines d'entre elles sont pertinentes à plusieurs stades. Etant donné l'évolution rapide de la situation, ce guide est un document évolutif, en ce sens qu'il sera mis à jour régulièrement et utilisé par les OE elles-mêmes pour suivre les changements. Pour consulter les dernières actions menées et d'autres exemples présentés par pays, les OE peuvent se rendre sur la plate-forme de l'OIT consacrée aux réponses politiques nationales au COVID-19, l'outil du Fonds monétaire international (FMI) qui permet de suivre les politiques relatives au COVID-19 ou l'outil de suivi des politiques relatives au COVID-19 de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Pour bénéficier de conseils et d'un appui en matière de présentation de recommandations sur le COVID-19 aux gouvernements, aux syndicats et à d'autres parties prenantes, les OE peuvent consulter le modèle de déclaration publique des OE sur le COVID-19.

► Dialogue social et coopération sur le lieu de travail

Le dialogue social et la coopération sur le lieu de travail peuvent constituer des facteurs déterminants pour la résilience économique et sociale, la compétitivité, la stabilité ainsi que la croissance et le développement inclusifs. Globalement, les OE et les organisations de travailleurs contribuent à trouver des solutions, construire une cohésion sociale et faire respecter l'état de droit. Les partenariats entre partenaires sociaux peuvent concourir à la bonne gouvernance, la paix et la stabilité, et stimuler l'économie et le progrès social. Même lorsque les pays sont confrontés à des bouleversements, tels que pandémies, catastrophes naturelles, conflits ou troubles sociaux, les efforts déployés par les partenaires sociaux à titre individuel et collectif peuvent contribuer à améliorer la stabilité et le développement économique, social et politique inclusif¹.

La situation est différente dans chaque pays et chaque secteur. Il n'existe pas de dialogue «passe-partout», et toutes formes et tous niveaux de dialogue social et de coopération sur le lieu de travail ont un rôle à jouer². A l'échelon national et sectoriel, grâce aux progrès techniques et à la transformation numérique qui ont vu le jour à la suite du COVID-19, les décideurs ont la possibilité d'utiliser des plates-formes de visioconférence et des applications de médias sociaux pour faire participer les partenaires sociaux et les autres parties prenantes. Les OE et les organisations de travailleurs peuvent aussi avoir besoin d'une assistance pour passer aux méthodes numériques dans ce qui touche à la participation et la consultation de leurs membres ainsi qu'au dialogue social avec ces derniers.

Au **Danemark**, pour éviter les licenciements à grande échelle, un accord tripartite a été conclu le 14 mars 2020 entre le Gouvernement, la Confédération danoise des syndicats et la Confédération danoise des employeurs. Il met en place un système temporaire d'indemnités salariales financé par l'Etat en faveur des employeurs qui pourraient être contraints de procéder à des licenciements à grande échelle. Quant aux travailleurs qui risquent d'être licenciés, l'Etat verse à l'employeur 75 % du salaire mensuel et 90 % des salaires horaires de chaque employé à plein temps, dans la limite de 30 000 couronnes danoises. Les travailleurs sont tenus de prendre 5 jours de vacances et/ou de congé pendant la période où ils bénéficient d'indemnités salariales. En contrepartie, ils ne perdront pas leur emploi.

Source: Mette Soested et Natalie Videbaek Munkholm, «COVID-19 and Labour Law: Denmark», *Italian Labour Law e-Journal*, Vol. 13 no 1S, 2020.

A **Singapour**, le ministère de la Main-d'œuvre, le Congrès national des syndicats et la Fédération nationale des employeurs de Singapour ont signé une déclaration tripartite d'information sur la gestion des excédents de main-d'œuvre et la réduction responsable des effectifs (actualisée en mars 2020). Dans cette déclaration, les entreprises sont invitées à réduire leurs effectifs en derniers recours, seulement après avoir étudié toutes les autres solutions possibles et avoir conclu qu'elles sont irréalisables. Parmi les alternatives à la réduction des effectifs, on peut citer la formation des travailleurs dans l'objectif de parfaire leurs compétences; leur réaffectation dans d'autres parties de l'entreprise; l'instauration d'horaires de travail flexibles et de semaines de travail courtes; l'adaptation des salaires à la suite de dialogues sociaux; et le recours au congé sans solde. Le document énonce ce qui suit: «lorsqu'il est nécessaire d'appliquer l'une quelconque de ces mesures, le principe de l'autorité par l'exemple, de la consultation étroite et de la transparence devrait primer. Les employeurs devraient collaborer et communiquer avec les syndicats et les travailleurs. Les mesures devraient faire l'objet d'un examen régulier qui permettrait de déterminer si elles sont encore nécessaires ou si d'autres mesures devraient être prises». Il dispose en outre que si une entreprise est syndiquée, le(s) syndicat(s) concerné(s) devrai(en)t être consulté(s) le plus tôt possible au sujet de ces mesures. Par la suite, le Gouvernement a mis en place un «budget résilience» pour fournir un appui aux travailleurs, stabiliser les entreprises et renforcer la résilience face aux mesures de distanciation physique et à la fermeture des lieux de travail.

Source: Ministère singapourien de la Main-d'œuvre.

¹ OIT, «Gestion des conflits et catastrophes: Examen de collaboration entre organisations d'employeurs et de travailleurs», 2020.

² OIT, «Le rôle central du dialogue social pour faire face à la crise du COVID-19», Note d'orientation de l'OIT, mai 2020.

- ▶ En **Italie**, un Protocole tripartite conjoint relatif à la réglementation des mesures visant à combattre et empêcher la propagation du COVID-19 sur le lieu de travail a été signé le 14 mars 2020 entre le Gouvernement et des partenaires sociaux, et sera mis en œuvre dans toutes les entreprises et sur tous les lieux de travail avec la participation des représentants des travailleurs. Le Protocole contient 13 propositions d'action, y compris la mise en place de filets de protection sociale, de modalités de travail intelligentes et de mesures globales visant à maintenir l'activité économique tout en garantissant un cadre de travail sûr. Il invite également les partenaires sociaux à préciser davantage ces mesures pour chaque secteur.
- ▶ En **République de Corée**, le Gouvernement et les partenaires sociaux ont publié, dès le 6 mars 2020, une déclaration tripartite de lutte contre la crise du COVID-19 prévoyant des mesures pour préserver l'emploi, protéger les travailleurs les plus exposés au virus et alléger les charges fiscales qui pèsent sur les petites entreprises. Cette déclaration a été complétée par un accord tripartite concernant le secteur des soins de santé, signé le 19 mars. Celui-ci recense les obligations dont doivent s'acquitter les travailleurs et les directions d'entreprise afin de promouvoir la sécurité et la santé au travail ainsi que la sécurité des patients, d'endiguer la propagation du virus, de prévenir l'épuisement du personnel médical, d'améliorer les conditions de travail dans les établissements de soins de santé et de préserver l'emploi dans ce secteur.
- ▶ A **Sri Lanka**, un groupe de travail tripartite, présidé par le ministre du Développement des compétences, de l'Emploi et du Travail, a été constitué en mars 2020 et chargé de gérer les effets du COVID-19 sur le marché du travail. Grâce aux dialogues de ce groupe de travail, les organisations d'employeurs ont convenu de verser aux travailleurs la totalité de leur salaire en mars et avril 2020. Un accord tripartite a été conclu ultérieurement afin que les salaires soient répartis au prorata dans les situations où les travailleurs ne peuvent pas être sollicités en même temps, en raison des restrictions imposées pour faire face à la crise sanitaire ou du fonctionnement limité de l'entreprise.

Source: Plate-forme de l'OIT consacrée aux réponses politiques nationales au COVID-19.

► Phase de survie

On trouvera dans cette section une série de mesures gouvernementales permettant de faire face immédiatement à une crise et d'y remédier à court terme. À ce stade, il est particulièrement important de préserver le bon fonctionnement des chaînes d'approvisionnement, notamment de fournitures médicales et de denrées alimentaires, d'éviter la fermeture d'entreprises, de protéger les travailleurs contre la perte de leur emploi et de leur revenu et de lever les obstacles inutiles, y compris les restrictions à l'exportation et autre entrave au commerce qui serait susceptible d'aggraver la situation. Des programmes de mesures de relance immédiate doivent être mis en place afin de renforcer le secteur de la santé, tout en atténuant les effets de la crise sur l'économie et le marché du travail, au moyen d'aides financières aux entreprises et de compléments de revenu pour les travailleurs³.

Les mesures d'intervention devraient s'appuyer sur les institutions existantes, tout en poussant les travailleurs et les entreprises à faciliter la réussite d'une reprise durable⁴. Les mesures d'appui aux entreprises formelles devraient être appliquées en parallèle avec des mesures destinées à aider les micro et petites entreprises du secteur informel, dont les capacités et la résilience sont limitées.

De nombreux pays ont réagi rapidement face à la crise du COVID-19 en prenant des mesures d'une portée et d'une ampleur sans précédent, y compris sous forme d'investissements dans les soins de santé, de soutien financier, de programmes de maintien dans l'emploi et de moyens de facilitation du commerce. Selon l'OIT, à la fin du mois de mai 2020, plus de 90 pays avaient adopté ou annoncé l'adoption de mesures fiscales représentant un coût total de plus de 10 000 milliards de dollars des Etats-Unis d'Amérique, et le même nombre de pays avait procédé à une baisse des taux d'intérêt à la suite de l'épidémie⁵. On trouvera ci-après quelques-unes des mesures communes de relance immédiate et à court terme appliquées par des pays du monde entier.

1. Mesures relatives à l'emploi

Des politiques et des programmes relatifs à l'emploi et destinés à soutenir les entreprises, protéger les travailleurs contre le risque de perdre leur emploi et favoriser la création de nouvelles possibilités d'emploi ont été mis en œuvre par nombre de pays pour faire immédiatement face à la pandémie. Les mesures les plus fréquentes comprennent des programmes de maintien dans l'emploi, des subventions salariales, des mesures d'incitation au partage de poste et à la réduction de la durée du travail, des subventions en espèces, l'attribution de prêts à taux avantageux et la suspension temporaire du paiement des impôts et des cotisations sociales.

1.1 Subventions salariales

Les subventions salariales constituent les mesures de protection de l'emploi les plus largement utilisées. Il s'agit de subventions qui peuvent être soit directes, soit versées aux entreprises sous la forme de remboursements d'une partie ou de la totalité des salaires des travailleurs, pendant les périodes où revenus et bénéfices accusent une baisse en raison d'une crise. Les subventions salariales incitent les employeurs à maintenir leurs effectifs, en dépit de la diminution des activités de l'entreprise. Elles peuvent être coûteuses, mais ont néanmoins tendance à aider les entreprises à reprendre plus rapidement leur activité en leur permettant de conserver une main-d'œuvre qualifiée et de réduire au minimum les coûts liés aux licenciements et à la réembauche⁶. À titre de mesure temporaire et de complément de mesures d'intervention plus larges, elle permet de préserver des emplois et de stimuler l'économie avec efficacité.

► En **Nouvelle-Zélande**, les entreprises dont le revenu effectif ou prévu a accusé une baisse égale ou supérieure à 30 pour cent par mois en raison du COVID-19 peuvent prétendre à des subventions salariales pendant une période pouvant aller jusqu'à 12 semaines par employé, à condition de maintenir à

³ OIT, «Un cadre politique pour affronter les répercussions socio-économiques de la crise du COVID 19», Note de synthèse de l'OIT, mai 2020.

⁴ OIT, «COVID-19 and the world of work», cinquième édition, 2020.

⁵ Ibid.

⁶ OIT, «Temporary Wage Subsidies», 2020.

leur poste les travailleurs concernés par cette demande de subvention pendant toute la période de versement de l'aide. Il s'agit d'un taux fixe de 585,80 dollars néo-zélandais pour les salariés qui travaillaient au moins 20 heures par semaine avant la crise (plein temps) et de 350 dollars pour ceux qui travaillaient jusqu'à 20 heures par semaine (temps partiel).

- ▶ Au **Botswana**, le programme de subventions salariales a profité aux citoyens salariés d'avril à juin 2020. Les employeurs qui en bénéficiaient n'étaient pas autorisés à se séparer de leurs employés. Les employeurs qui remplissaient les conditions requises touchaient une subvention représentant 50 pour cent du salaire mensuel de l'employé concerné, soit un montant pouvant aller de 1 000 pula à 2 000 pula par mois.
- ▶ **Aux Iles Cooks**, les entreprises enregistrées qui donnaient la preuve que leur activité avait reculé de 30 pour cent depuis le 1er mars 2020 pouvaient solliciter une subvention salariale correspondant au salaire minimum dû pour une semaine de travail de 35 heures, pendant une durée maximale de 3 mois. La subvention était accordée à condition que l'entreprise garde l'employé concerné.

Source: OIT, «Appendix: Country Examples», dans Temporary Wage Subsidies, 2020.

1.2 Programmes de maintien dans l'emploi

De même que les subventions salariales, des programmes de maintien dans l'emploi ont été mis en place par de nombreux pays pour aider les employeurs à garder leurs travailleurs et à continuer de leur verser un salaire pendant la crise du COVID-19, et permettre ainsi à ces derniers de reprendre rapidement leur travail à l'issue de la pandémie. L'objectif consiste à éviter que les travailleurs qui sont déjà embauchés perdent leur revenu. Ces programmes prévoient des subventions en espèces, des prêts à taux avantageux ou des crédits d'impôt en faveur de toutes les entreprises qui remplissent les conditions requises et maintiennent le même niveau de masse salariale qu'avant le COVID-19. Ces mesures sont adaptées à toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, et contribuent à préserver les relations professionnelles de manière à faciliter la phase de la reprise⁷.

Ces programmes ont été déclinés sous diverses formes selon les pays: dans certains pays les employeurs ne sont pas autorisés à mettre à pied ou licencier leurs employés pendant la période de versement des aides, tandis que dans d'autres, ils peuvent procéder à une mise à pied temporaire et solliciter une subvention en espèces pour les travailleurs concernés, dont le retour au travail est garanti dès l'amélioration de la situation.

En **Australie**, le Gouvernement a mis en œuvre le programme «**Job Keeper**» (130 milliards de dollars australiens) pour permettre aux entreprises gravement touchées par le COVID-19 de continuer de rémunérer leurs travailleurs. Ce plan de soutien aide les entreprises à maintenir leurs effectifs et à redémarrer rapidement leur activité dès que possible. Les entreprises touchées ont la possibilité de demander le paiement de 1 500 dollars australiens par tranche de quinze jours et par employé remplissant les conditions requises, et sont tenues de verser au moins ce montant à chaque employé qui y a droit.

Source: Employee Matters, «Federal Government Job Keeper Scheme Explained», 2020.

En **Malaisie**, le Gouvernement a lancé le **Programme de maintien du personnel**, au moyen duquel une aide financière de 600 ringgit malaisiens par mois (pendant 6 mois maximum) peut être fournie aux travailleurs dont le salaire mensuel est inférieur à 4 000 ringgit et qui acceptent de prendre un congé sans solde de 6 mois maximum (et 30 jours minimum) dès le 1er mars 2020. Il a également lancé le **Programme de subventions salariales**, qui prévoit le versement de subventions dont le montant peut atteindre 1 200 ringgit par mois aux employeurs qui peuvent y prétendre, pour chaque employé dont le salaire est égal ou inférieur à 4 000 ringgit, pendant une période de 3 mois. Chaque employeur qui en bénéficie doit garantir qu'il ne licenciera pas ses salariés, ne réduira pas leur salaire et ne leur imposera pas de congés sans solde. Il doit en outre accepter de garder ses salariés pendant au moins 6 mois.

⁷ OIT, «Un cadre politique pour affronter la crise du COVID 19».

Source: Round Table Consultancy, «Employee Retention Programme (ERP) and Wage Subsidies Programme (WSP)», 16 avril 2020.

1.3 Plans de partage du travail ou de travail à temps réduit

Le partage du travail ou le travail à temps réduit est un moyen de réduire le temps de travail d'un employé de manière à répartir un volume de travail réduit entre le même nombre de travailleurs et éviter ainsi les mises à pied. Ce dispositif de l'Etat permet de soutenir les employeurs en cas de recul temporaire de la demande ou de la production ou d'autres difficultés économiques, en versant des subventions aux travailleurs, proportionnellement à la réduction de leurs heures de travail. Les plans de travail à temps réduit ont fait l'objet de négociations entre partenaires sociaux et sont mis en œuvre par divers pays européens pour faire face à la pandémie⁸, l'objectif étant de contribuer à la stabilisation de l'emploi et au maintien des revenus des travailleurs.

En **Allemagne**, le régime de travail à temps réduit (*Kurzarbeit*) permet aux entreprises qui ont été profondément touchées par une récession économique de renvoyer leurs travailleurs chez eux ou de réduire considérablement leurs heures de travail sans avoir à les licencier. Le Gouvernement verse 60 pour cent du salaire que les travailleurs touchaient avant la crise ou 67 pour cent, s'ils ont des enfants à charge.

En mars 2020, le régime de travail à temps réduit a été élargi par le Parlement, qui l'a rendu accessible aux entreprises dont au moins 10 pour cent des effectifs sont touchés, sachant que le seuil était auparavant fixé à 30 pour cent. Le Gouvernement estime qu'il pourrait y avoir en tout 2,35 millions de personnes bénéficiaires, ce qui représenterait pour l'Etat un coût d'au moins 10 milliards d'euros (11,1 milliards de dollars E.-U.).

Source: Deutsche Welle, «Short-time work: A vital tool in Germany's economic armory against coronavirus», 2020.

Plusieurs conventions collectives sectorielles ont été conclues entre des syndicats et des associations d'employeurs pour faire augmenter l'indemnisation légale du travail à temps réduit, par exemple dans les secteurs suivants: cinéma (100 pour cent des salaires nets); métallurgie (80 à 97 pour cent); produits chimiques (90 pour cent); artisanat automobile ou *KfzHandwerk* (90 pour cent); restauration rapide ou *Systemgastronomie* (90 pour cent); services textiles (80 pour cent); bois et matières plastiques (75 pour cent).

Source: Confédération européenne des syndicats, «Short Time Work Measures Across Europe», *Note d'information du CES*, 31 mars 2020, p. 5.

1.4 Mise à pied, chômage technique et licenciement

Pour enrayer la propagation du COVID-19, les gouvernements ont mis en place des restrictions, telles que des couvre-feux ainsi que des mesures de contrôle des déplacements et de confinement. Beaucoup d'entreprises n'ont pas été en mesure de poursuivre leur activité et ont éprouvé des difficultés à garder leurs travailleurs sans bénéficier d'une aide financière.

Malgré les difficultés liées au maintien des travailleurs, le licenciement et la suppression d'emplois devraient être une mesure de dernier recours pour toutes les entreprises. Dans le souci d'aider les employeurs et de faciliter les efforts qu'ils déploient pour garder leurs travailleurs et garantir la continuité de leur activité, on peut être amené à introduire un certain degré de souplesse qui leur permette d'adapter leurs effectifs pendant la crise, au moins à titre temporaire, après épuisement des sources de financement. Un employeur pourrait ainsi demander à ses travailleurs de démissionner ou les mettre à pied ou en chômage technique, si son entreprise ne peut pas fonctionner en raison de mesures de confinement, de restrictions ou d'une demande insuffisante, et s'il a épuisé toutes les autres possibilités et n'a pas d'autre choix.

⁸ OIT, «Un cadre politique pour affronter la crise du COVID 19».

En **Australie**, les lois régissant les lieux de travail ont été provisoirement modifiées pour remédier aux effets du COVID-19. Certains syndicats et certaines associations d'employeurs ont demandé à la Commission du travail équitable d'accroître la souplesse de certaines décisions. En conséquence, la Commission a remanié un certain nombre de dispositions de manière que les employeurs et les employés puissent bénéficier d'une plus grande souplesse pour convenir d'autres modalités de travail, telles que la prolongation d'un congé sans solde lié à la pandémie.

Source: Ombudsman chargé de la question du travail équitable au sein du Gouvernement australien, «Temporary changes to workplace laws during coronavirus», 30 mars 2020.

1.5 Versement et gel des salaires

Dans un souci de protéger les intérêts des travailleurs, la plupart des lois sont restrictives en termes de paiement des salaires. Sans assistance financière publique, certaines entreprises ne seraient pas en mesure de garder leurs travailleurs si elles étaient amenées à interrompre leur activité ou à fonctionner en deçà de leur pleine capacité, en raison des restrictions imposées ou de la baisse de la demande. Dans ces circonstances, il est primordial que les employeurs, les syndicats et les travailleurs fassent preuve de compréhension et de volonté commune. Il peut s'avérer nécessaire d'assouplir la législation pour permettre aux partenaires sociaux d'examiner les autres modalités possibles qui favoriseraient la préservation des emplois et aideraient les employeurs à garder leurs travailleurs et à réduire au minimum les mises à pied et les licenciements. Le dialogue social bipartite et tripartite joue un rôle essentiel dans la conclusion d'accords sur les dispositions à prendre, à savoir entre autres le gel temporaire ou la réduction des salaires, le calcul des salaires au prorata et le paiement différé des salaires et des indemnités.

A **Sri Lanka**, les partenaires tripartites sont parvenus à un accord prévoyant le calcul des salaires au prorata pour les employés qui ne peuvent pas se rendre sur le lieu de travail en raison des restrictions imposées pour faire face à la crise sanitaire ou des exigences des entreprises résultant de la pandémie de COVID-19. La durée d'application de cet accord tripartite a initialement été fixée à 3 mois, mais elle a été prolongée de 3 mois supplémentaires, à compter du 1er juillet 2020.

Source: Fédération des employeurs de Ceylan.

1.6 Programmes publics ciblés relatifs à l'emploi

Les programmes de travail contre rémunération visent à créer des possibilités d'emploi dans l'immédiat, tout en contribuant au développement de l'infrastructure et en appuyant la prestation de services publics, en vue d'assurer des bases plus solides à la future croissance. Ces mesures communes de lutte contre les crises permettent d'offrir un emploi et un revenu aux personnes mentalement et physiquement aptes à travailler et souhaitant le faire, et ralentissent toute nouvelle détérioration du marché du travail. L'entretien courant des routes ou la prestation de services dans l'approvisionnement en eau, l'assainissement et les soins de santé constituent des exemples d'activités contre rémunération. Ces programmes d'emploi peuvent offrir la possibilité d'adapter les marchés publics et servir de moyen pour mobiliser la capacité du secteur privé, en particulier les entreprises de construction qui exécutent des travaux d'infrastructure et d'entretien⁹.

- ▶ En **Inde**, le Gouvernement a alloué un montant supplémentaire de 5 milliards de dollars E.-U. au Programme national de garantie de l'emploi dans les zones rurales, qui permet d'offrir chaque année 100 jours de travail rémunéré à chaque foyer dont les membres adultes acceptent d'effectuer un travail manuel non qualifié.
- ▶ En **Afrique du Sud**, le programme de travaux publics permet de créer des emplois dans les services de première nécessité et la collecte des ordures, mais il prévoit également une nouvelle initiative, à savoir l'embauche de 20 000 personnes chargées de distribuer des désinfectants et d'assurer des services de sensibilisation à l'hygiène, de désinfection et d'assainissement.

Source: Kaleb Nygaard et Mallory Dreyer, «Countries provide support to workers in the informal economy», Yale School of Management, Program on Financial Stability, 22 mai 2020.

Au **Timor-Leste**, le Gouvernement a créé, avec le soutien de l'OIT, environ 2 000 possibilités d'emplois directs dans des activités courantes d'entretien des routes en faveur des personnes pauvres et des personnes vulnérables vivant dans des zones rurales.

Source: Bureau de pays de l'OIT pour l'Indonésie et le Timor-Leste.

2. Elargissement de la protection sociale

La protection sociale est un mécanisme indispensable pour venir en aide aux individus pendant la crise du COVID-19 en ce qu'il permet d'assurer l'accès aux soins de santé et de protéger la population contre les pertes de revenu en masse résultant de la récession économique la plus marquée depuis la Seconde Guerre mondiale¹⁰. De nombreux pays ont été en mesure de réagir rapidement en mobilisant, en élargissant et en adaptant des programmes de protection sociale déjà existants. Selon l'«Observatoire de la protection sociale de l'OIT sur le COVID-19», au 17 avril 2020, 108 pays avaient mis en œuvre des mesures de protection sociale dans le cadre de leur lutte contre la crise du COVID-19, en particulier dans des domaines relatifs à la préservation de la santé, à la protection contre le chômage, au versement d'indemnités de maladie et à l'assistance sociale. Celles-ci ont permis de garantir l'accès effectif de tous aux soins de santé et à la sécurité du revenu, et de protéger ainsi les emplois, les moyens de subsistance et les revenus, notamment chez les populations vulnérables¹¹.

- ▶ Grâce au Programme de subventions d'urgence, le Gouvernement **philippin** offrira 5 000 à 8 000 pesos philippins par mois à 18 millions de ménages, pendant 2 mois. Le 22 mai 2020, il a annoncé que la deuxième tranche des versements était principalement destinée aux personnes soumises à une quarantaine collective.

⁹ OIT, «The role of public employment programmes and employment guarantee schemes in COVID-19 policy responses». Note de synthèse de l'OIT, mai 2020.

¹⁰ OIT, «Les réponses de la protection sociale à la pandémie de COVID-19 dans les pays en développement: Renforcer la résilience grâce à la mise en place d'une protection sociale universelle», Note de synthèse de l'OIT, mai 2020.

¹¹ OIT, «The role of public employment programmes».

- ▶ En **Thaïlande**, les employés couverts par la sécurité sociale nationale ont reçu des indemnités de chômage correspondant à 62 pour cent du montant de leur salaire journalier, dans la limite de 500 baht par jour ou 15 000 baht par mois, pendant 3 mois, de mars à mai 2020. L'organisme thaïlandais de sécurité sociale prendra en charge tous les frais médicaux des personnes infectées par le COVID-19.
- ▶ Au **Qatar**, tous les travailleurs qui vivent en isolement ou en quarantaine et qui sont placés sous traitement recevront leur salaire de base et leurs indemnités, qu'ils aient ou non droit à des congés de maladie.
- ▶ Le Gouvernement **ukrainien** a alloué 2,28 milliards d'hryvnias (84,44 millions de dollars E.-U.) à la Caisse de prévoyance afin de financer les congés de maladie payés et les aides ponctuelles en faveur des familles des médecins et du personnel médical décédés en raison du COVID-19. La Caisse de prévoyance a mis en place des indemnités temporaires à l'intention des patients atteints du COVID-19 ayant perdu leur revenu. Tous les employés assurés ont droit à 50 pour cent de leur salaire moyen, indépendamment de leur ancienneté, à compter du sixième jour de la date confirmée du début de la période d'incapacité temporaire de travail (les 5 premiers jours étant financés par l'employeur).

Source: Ugo Gentilini *et al.*, «Social Protection and Jobs Responses to COVID-19: A Real-Time Review of Country Measures», Living papers, version 11, 12 juin 2020.

3. Mesures d'appui et de soutien aux entreprises

3.1 Report de remboursement des dettes

Les gouvernements, les institutions et les banques commerciales ont pris des mesures destinées à accorder un répit temporaire aux entreprises touchées par la crise, grâce entre autres au gel ou à la suspension de leurs obligations financières (remboursement des prêts, par exemple). Ils prolongent en outre les échéances des prêts, imposent un moratoire sur la dette, gèlent temporairement la notation des débiteurs et augmentent à titre provisoire le seuil à partir duquel les créanciers peuvent adresser une sommation de payer une dette à une entreprise et le délai dont disposent les entreprises pour répondre à une telle sommation.

La **République dominicaine** a gelé provisoirement la notation des débiteurs et la constitution de provisions en les maintenant aux niveaux en vigueur au 16 mars 2020; les prêts non remboursés seront classés comme passifs courants pendant une période de 60 jours et les débiteurs se sont vus attribuer 90 jours pour actualiser leurs garanties de prêts.

Source: FMI, «Country Report N°. 20/154: Dominican Republic», 7 mai 2020, p. 7.

L'**Egypte** a mis en œuvre une politique de renonciation aux intérêts marginaux sur les dettes dont le montant est inférieur à 1 million de livres égyptiennes, applicable à condition que le client rembourse 50 pour cent du montant de sa dette. Les institutions de microfinance ont reçu pour instruction d'étudier au cas par cas la possibilité d'accorder aux clients en difficultés un allongement des délais pour 50 pour cent maximum de la valeur des mensualités. Notons également que le classement sur des listes noires a été suspendu pour les clients irréguliers, et que les clients en défaut de paiement ont été dispensés de procès.

Source: FMI, Chapitre 1er. Policies to support people during the COVID-19 pandemic, Annexe 1.1. Fiscal Measures in Selected Economies in Response to the COVID-19 Pandemic, dans *Fiscal Measures*, 2020, p. 37.

- ▶ En **Hongrie**, les paiements relatifs aux prêts contractés avant le 18 mars 2020 ont été suspendus jusqu'à la fin de 2020 pour tous les particuliers et toutes les entreprises privées. Les échéances des prêts à court terme accordés aux entreprises sont prolongées jusqu'au 30 juillet 2020. Le taux d'intérêt annuel des nouveaux crédits à la consommation a été plafonné au taux de base de la banque centrale plus 5 pour cent.
- ▶ La **Banque centrale de Malaisie** a annoncé qu'elle avait demandé un moratoire de 6 mois pour tous les crédits bancaires affectés par l'épidémie, à l'exception des soldes des cartes de crédit.

Source: OCDE, *Coronavirus (COVID-19): SME Policy Responses*, 2020.

3.2 Prêts directs et garanties de prêts

Beaucoup de gouvernements ont pris des mesures et prolongé des mesures existantes en vue d'encourager l'octroi de prêts aux petites et moyennes entreprises (PME), notamment les prêts directs consentis par les banques

centrales et des mesures d'incitation à l'intention des banques commerciales, telles que la fourniture de garanties de prêts ou la levée de l'obligation faite aux banques de constituer des réserves, de manière à leur permettre d'accroître leur capacité de prêt. Certains gouvernements offrent aux banques des garanties partielles (jusqu'à 80 pour cent) contre les pertes sur les crédits réunissant les conditions nécessaires, et autorisent désormais la réalisation d'évaluations moins strictes des risques de crédit.

Exemples de mesures d'appui aux PME

- ▶ En **Australie**, le programme de stimulation des flux de trésorerie en faveur des employeurs (Boosting Cash Flow for Employers) permettait à l'origine d'offrir aux PME des aides dont le montant pouvait atteindre 25 000 dollars australiens et qui comprenaient un paiement minimal non imposable de 2 000 dollars en faveur des entreprises qui emploient des salariés et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 50 millions de dollars. Un nouveau programme public annoncé le 22 mars 2020 a permis de relever le montant du paiement comptant non imposable à 100 000 dollars australiens et en a élargi l'accès aux organismes sans but lucratif.
- ▶ La **Banque de Thaïlande** a pris des mesures visant à aider les PME qui subissent le contrecoup du COVID-19 et à stabiliser le marché obligataire. Grâce à ces mesures, les PME peuvent reporter le remboursement de leurs dettes de 6 mois et bénéficier d'une ligne de crédit pouvant atteindre jusqu'à 100 millions de baht. Elles peuvent aussi obtenir des prêts à des conditions favorables, dans la limite de 500 millions de baht, à un taux d'intérêt annuel de 2 pour cent, pendant deux ans (aucun intérêt n'étant dû pendant les six premiers mois). Elles peuvent en outre demander des déductions sur les dépenses salariales concernant les employés affiliés à la sécurité sociale.
- ▶ Au **Brésil**, l'établissement public de la **Caisse d'épargne fédérale** offre actuellement aux PME des lignes de crédit de 14,9 milliards de dollars E.-U. à titre de fonds de roulement, et achète des portefeuilles de prêts sur salaires auprès de banques de taille moyenne et d'agro-industries. Il a également réduit les taux d'intérêt appliqués à certains types de crédits et offert aux clients un délai de grâce de 60 jours.

Source: OCDE et ASEAN, *Enterprise Policy Responses to COVID-19 in ASEAN: Measures to boost MSME resilience*, Série «Policy Insight», 2020.

3.3 Réductions des taux d'intérêt

L'une des politiques monétaires qui ont été immédiatement appliquées par la plupart des pays consiste à réduire radicalement les taux d'intérêt. Les mesures de réduction des taux d'intérêt mises en œuvre par les banques de réserve ont un effet direct et immédiat sur l'économie. Les banques commerciales ont ensuite revu à la baisse les taux d'intérêt variables et fixes sur les prêts accordés aux entreprises afin d'épauler ces dernières en ces temps difficiles et de donner un coup de fouet à l'économie.

La **Banque centrale du Myanmar** a diminué ses taux d'intérêt à deux reprises depuis le début de l'épidémie de COVID-19; elle a ainsi commencé par appliquer une réduction de 0,5 pour cent à la mi-mars 2020, avant d'y ajouter une réduction supplémentaire d'un pour cent le 1er avril 2020 en vue de contribuer à relancer l'économie déclinante du pays. Le taux qui était en vigueur au 1er avril 2020 était de 8,5 pour cent.

Source: Nan Lwin, «Myanmar Central Bank Cuts Interest Rates Another 1% to Aid Economy», *The Irrawaddy*, 25 mars 2020.

En **Egypte**, la banque centrale a réduit le taux directeur de 300 points de base. Le taux d'intérêt préférentiel a également été réduit et est passé de 10 à 8 pour cent, s'agissant des prêts aux secteurs du tourisme, de l'industrie, de l'agriculture et de la construction, ainsi que pour ce qui touche au logement des ménages à faible revenu et de la classe moyenne.

Source: Outil de suivi des politiques relatives au COVID-19 du FMI.

La **Banque de réserve australienne** a réduit les taux d'intérêt officiels à un niveau historiquement bas, à savoir 0,25 pour cent, en prévision de «pertes considérables d'emploi» et dans une tentative de protéger l'économie contre les retombées financières de la pandémie de coronavirus. Le Gouverneur, Philip Lowe, a fait savoir que

la banque maintiendrait le taux de trésorerie à 0,25 pour cent jusqu'à ce que des progrès soient accomplis en matière de plein emploi, et s'est dit convaincu que l'inflation s'établira durablement à un niveau correspondant à la fourchette cible de 2 à 3 pour cent.

Source: Shane Wright et Eryk Bagshaw, «Reserve Bank cuts rates to record low in emergency action», *The Sydney Morning Herald*, 19 mars 2020.

3.4 Exonération fiscale et report de paiement des cotisations sociales

Les mesures d'exonération fiscale comprennent les mesures budgétaires mises en œuvre par les gouvernements pour stimuler l'économie et faire augmenter les dépenses. On peut citer entre autres les politiques communes suivantes: réductions, crédits et exonérations d'impôts, prolongation des délais de déclaration du revenu annuel imposable et de paiement des impôts, exemption d'intérêts ou de sanctions pour les paiements d'impôts différés, report des cotisations de sécurité sociale et de retraite et autorisation d'établissement de plans de paiement devant permettre aux employeurs de payer en plusieurs fois leurs contributions au titre d'exercices antérieurs.

- ▶ **L'Association indonésienne des employeurs** a soumis au ministre des Finances des propositions d'assouplissement de l'impôt sur le revenu et, au Président de l'Autorité des services financiers, des propositions d'allègement des règles relatives au remboursement des prêts bancaires.
- ▶ Le 30 mars 2020, la **Fédération japonaise des entreprises** a soumis au Gouvernement une proposition, dans laquelle elle demandait les mesures de soutien fiscal suivantes:
 - ▶ prolonger les délais de déclaration des revenus et de paiement des impôts et reporter les contrôles fiscaux en tenant compte de ces prolongations et délais de paiement sans appliquer ni intérêts ni pénalités locales sur les arriérés;
 - ▶ faire en sorte qu'il soit possible de reporter jusqu'à deux ans en arrière les pertes accusées par les PME et certaines grandes entreprises et autoriser les remboursements au titre des déclarations provisoires de revenus;
 - ▶ accroître la réduction des impôts sur les actifs immobilisés des PME;
 - ▶ appliquer des mesures de remboursement, d'exonération et de report concernant les impôts sur les actifs immobilisés et la taxe sur le carburant d'aviation en faveur des compagnies aériennes, des exploitants ferroviaires et des services touristiques;
 - ▶ prendre des mesures fiscales vigoureuses encourageant le télétravail au sein des PME;
 - ▶ prévoir des exonérations fiscales pour le droit de timbre relatif aux prêts spéciaux accordés aux entreprises touchées par la pandémie.

Source: Association indonésienne des employeurs et Fédération japonaise des entreprises, mars 2020.

- ▶ Au **Japon**, le Gouvernement a permis aux entreprises dont le chiffre d'affaires a diminué de plus de 20 pour cent de reporter le paiement de leurs impôts et de leurs contributions à la sécurité sociale. Il a également réduit ou aboli les impôts locaux sur la propriété pour ce qui touche à la machinerie et au bâtiment, en faveur des PME touchées.
- ▶ En **Norvège**, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) a été temporairement réduite à l'échelle nationale, passant de 12 à 8 pour cent, jusqu'au 31 octobre 2020. Les entreprises et les particuliers devant acquitter une TVA avaient jusqu'au 14 juin 2020 pour effectuer leur premier versement trimestriel.
- ▶ En **Afrique du Sud**, le Gouvernement a mis en place, dans le cadre des Incitations fiscales à l'emploi, des mesures visant à faire bénéficier les employeurs d'un allègement fiscal pouvant atteindre 500 rand par mois, pendant 4 mois, pour les salariés du secteur privé dont le salaire est inférieur à 6 500 rand. Il a également accordé une trêve fiscale de 4 mois pour les activités de renforcement des compétences au sein des

entreprises, et mis en place des moyens d'accélérer le remboursement de la TVA et un report de 3 mois pour la déclaration et le premier paiement de la taxe carbone. Afin d'aider un plus grand nombre d'entreprises encore, le seuil, en termes de chiffre d'affaires, au-dessous duquel les entreprises peuvent bénéficier d'un ajournement d'impôt a été relevé à 100 millions de rand par an.

Source: Plate-forme de l'OIT consacrée aux réponses politiques nationales au COVID-19.

3.5 Subventions au titre des dépenses liées aux services essentiels, aux loyers et autres coûts fixes de base

Malgré l'effondrement des revenus et des chiffres d'affaires, les entreprises doivent continuer d'assumer des dépenses et des coûts permanents (loyer, crédit hypothécaire, services d'utilité collective, par exemple). Des politiques et des lignes directrices ont été adoptées par les pays pour aider temporairement les entreprises en ces temps difficiles. Exemption des frais de déconnexion, remboursement des dépôts de garantie, mise en place de plans de paiement, interdiction des expulsions, participation aux frais de location et aide au paiement de l'impôt foncier ou prolongation des délais de paiement font partie des mesures les plus fréquemment mises en œuvre par les pays.

En **Thaïlande**, le Gouvernement a engagé une collaboration avec la Metropolitan Electricity Authority et la Provincial Electricity Authority le 25 mars 2020 en vue de rembourser les assurances et dépôts de garanties liés aux compteurs électriques (300 à 6 000 baht) et aider ainsi les ménages et les petites entreprises.

Source: The Thaiger, «How to request a refund for electric meter deposits – starts tomorrow», 24 mars 2020.

La **Slovénie** a provisoirement libéré les petites entreprises et les ménages de l'obligation de verser un montant en appui aux producteurs d'énergie provenant de sources renouvelables et à la cogénération à haut rendement.

Source: OCDE, *Coronavirus (COVID-19): SME Policy Responses*, 2020.

A **Singapour**, le Parlement a adopté le 5 juin 2020 des modifications aux règlements relatifs au COVID-19 exigeant des propriétaires de biens commerciaux de renoncer pendant deux mois (juin et juillet) à faire payer le loyer de base aux PME en difficulté. Les propriétaires de biens industriels et de bureaux sont eux aussi tenus d'accorder aux locataires qui en ont besoin une exemption du loyer de base pour le mois de mai 2020.

Source: CNA, «Amended COVID-19 laws passed requiring landlords to give SME tenants more rental waivers», 2020.

3.6 Mesures d'incitation à l'investissement et facilitation de l'approvisionnement en produits médicaux et de la recherche médicale

Une série de politiques fiscales et financières a été mise en œuvre par les gouvernements dans différentes régions du monde, dans le but d'appuyer, de faciliter et d'encourager les investissements dans la production d'équipement médical essentiel pour faire face au COVID-19 et de soutenir les recherches sur les vaccins ou les médicaments. Les politiques adoptées ont constitué une incitation à renforcer les activités économiques qui connaissent une phase de contraction, à convertir les chaînes de fabrication et à autoriser la concession de licences non volontaires pour accélérer les activités de recherche et développement. La concession de licences non volontaires concernant spécifiquement les titulaires de droits de propriété intellectuelle peut favoriser l'importation de médicaments.

- ▶ Le 23 mars 2020, la **République tchèque** a mis en place un programme d'aide à l'investissement de 500 millions de couronnes tchèques pour la fabrication de dispositifs médicaux, de médicaments et de produits biotechnologiques.
- ▶ L'**Italie** a créé un programme de 50 millions d'euros pour encourager les fabricants à élargir leur production aux dispositifs et équipements médicaux ou à se convertir à ce type de production.
- ▶ La **Commission du Myanmar pour l'investissement** a annoncé le 11 avril 2020 son intention d'accélérer

les processus d'autorisation des investissements dans des projets d'infrastructure et des projets à haute intensité de main-d'œuvre. La Commission accélérera ces processus pour les entreprises qui s'occupent de soins de santé et d'équipements médicaux, y compris celles qui fabriquent des équipements tels que des masques de protection du visage, et accordera la priorité aux entreprises du secteur pharmaceutique et aux prestataires de services de soins de santé. Une réduction de 50 pour cent des droits d'enregistrement des demandes d'investissement a été annoncée le 9 avril 2020.

Source: Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, «Investment policy responses to the COVID-19 pandemic», *Investment Policy Monitor*, Numéro spécial 4, mai 2020.

3.7 Salaire minimum

En raison des circonstances exceptionnelles qui entourent le COVID-19, certains gouvernements et partenaires sociaux ont envisagé la possibilité de reporter l'ajustement du salaire minimum en vue d'accorder aux entreprises un délai supplémentaire pour qu'elles se remettent de la fermeture prolongée de leur établissement et des pertes économiques considérables que beaucoup d'entre elles ont connues. La décision relative au report de l'ajustement du salaire minimum et les différences de revenus qu'elle entraînerait pourraient être compensées par des mesures de protection sociale. Toutefois, quelques pays développés, dont l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni, ont récemment annoncé l'augmentation du salaire minimum.

Aux **Philippines**, le Comité tripartite régional sur les salaires et la productivité de la région de la capitale nationale a reporté les consultations des parties prenantes et les auditions publiques sur les débats en cours concernant le salaire minimum, jusqu'à ce que la majorité des travailleurs soit autorisée à reprendre le travail.

3.8 Centralisation des sources d'information sur le COVID-19 à l'intention des entreprises

Les entreprises ont été confrontées à de nombreux défis, dont celui de se tenir informées de l'évolution des mesures gouvernementales relatives au COVID-19 et des informations sur les ressources disponibles. À l'ère des médias sociaux, une autre difficulté du même ordre consistait à faire la distinction entre réalité et fiction. Les entreprises ont besoin de renseignements précis et à jour provenant de sources fiables, à tous les stades de la pandémie. Certains pays ont mis à la disposition des entreprises une source centrale d'informations sur le COVID-

La **Fédération du commerce et des employeurs des Fidji** a proposé au Gouvernement de créer un service d'assistance aux entreprises joignable via une permanence téléphonique gratuite, qui soit financé par des fonds publics et qui présente régulièrement des informations fiables et actualisées ainsi que des directives du Gouvernement concernant les politiques et les mesures d'appui.

Source: Fédération du commerce et des employeurs des Fidji, «COVID-19 impact assessment», juin 2020.

En **Nouvelle-Zélande**, la source centrale publique d'information sur le COVID-19 au service des entreprises a été créée dans le but d'aider ces dernières en leur donnant accès à des renseignements actualisés sur le COVID-19 et à des conseils, entre autres, sur les aides financières, les permis de travail, les baux et les locations, les exportations et les importations ainsi que le travail à domicile.

Source: Gouvernement néo-zélandais, COVID-19: Information for businesses.

Aux **Îles Cook**, le Bureau d'aide aux entreprises a été mis en place pour fournir des informations et un appui aux entreprises.

Source: Chambre de commerce des Îles Cook.

19 qui propose des liens vers différents sites d'administrations et d'institutions publiques.

4. Aide aux travailleurs indépendants et au secteur informel

Les travailleurs indépendants et les entreprises qui exercent leurs activités dans le secteur informel représentent de nos jours une partie importante de la population active et sont nombreux à avoir perdu leur revenu ou leur emploi en raison de la pandémie de COVID-19. Il s'agit entre autres de travailleurs de l'économie à la demande, de travailleurs contractuels, de professionnels, de propriétaires de petites entreprises, d'entrepreneurs individuels et de sous-traitants indépendants. Leurs capacités et leurs chances de survie sont généralement limitées en temps de crise. Ils ont donc besoin d'un soutien adapté à leurs besoins particuliers. Certains pays ont pris des dispositions afin de contribuer à couvrir les coûts fixes des travailleurs indépendants et des entreprises pendant la crise.

4.1 Complément de revenu pour travailleurs indépendants

Les subventions en espèces versées aux travailleurs indépendants à titre de complément de revenu sont une forme d'aide directe, qui figure parmi les autres mesures prises, telles l'exonération fiscale, le report des remboursements de prêts ainsi que l'octroi de prêts et de crédits aux petites entreprises (se reporter à la section 3 ci-dessus intitulée «Mesures d'appui et de soutien aux entreprises»). Le fait d'accorder des subventions ponctuelles ou des aides en espèces à court terme aux microentreprises et aux entrepreneurs individuels est une façon de leur prêter main-forte en ces temps difficiles et de les mettre à l'abri des répercussions économiques du COVID-19. Ce type de soutien a été mis en place par un certain nombre de pays, dont le Royaume-Uni, la République de Corée et Singapour.

Le Gouvernement du **Royaume-Uni** a lancé le Programme de complément de revenu en faveur des travailleurs indépendants pour venir en aide à ces personnes ou aux membres d'un partenariat ayant perdu leur revenu en raison de la crise du COVID-19. Ce programme profite aux personnes dont les bénéfices annuels sont inférieurs à 50 000 livres sterling et dont au moins la moitié du revenu est issu d'une activité indépendante. Les travailleurs indépendants qualifiés toucheront jusqu'à 80 pour cent de leurs bénéfices d'exploitation mensuels moyens pendant trois mois, à compter de mai 2020, le montant maximal étant plafonné à 7 500 livres. La période d'exécution du programme a été prolongée de trois mois supplémentaires à partir d'août 2020, mais les bénéfices d'exploitation mensuels moyens ne sont plus couverts qu'à hauteur de 70 pour cent et le montant maximal a été plafonné à 6 570 livres.

Source: Association of Taxation Technicians, COVID-19: Self-Employed Income Support Scheme, 2020.

A **Singapour**, 100 dollars singapouriens étaient offerts pendant la période de confinement aux travailleurs indépendants qui pouvaient y prétendre. Le pays a mis au point d'autres programmes d'aide aux travailleurs indépendants, dont le Programme d'aide au revenu pour les travailleurs indépendants, qui prévoit le versement de 1 000 dollars singapouriens par mois pendant 9 mois aux Singapouriens qui répondent aux conditions requises, ainsi que le Dispositif d'appui de point à point, grâce auquel les conducteurs de taxis et de voitures de location privées recevront 300 dollars singapouriens par véhicule, chaque mois jusqu'à la fin de septembre 2020.

Source: OCDE et ASEAN, *Enterprise Policy Responses to COVID-19 in ASEAN: Measures to boost MSME resilience*, Série «Policy Insight», 2020.

4.2 Appui aux travailleurs indépendants dans le secteur informel

Selon l'OIT, l'emploi informel représente 90 pour cent de l'emploi total dans les pays à faible revenu, 67 pour cent dans les pays à revenu intermédiaire et 18 pour cent dans les pays à revenu élevé¹². L'appui au secteur informel est une composante importante de l'action menée par les autorités publiques pour lutter contre le COVID-19, mais les décideurs sont confrontés à des difficultés supplémentaires lorsqu'ils élaborent des politiques en faveur des entreprises de ce secteur, celles-ci n'étant pas officiellement enregistrées, ce qui les rend plus difficiles à atteindre.

Au **Danemark**, les travailleurs indépendants qui ne figurent pas au Registre centralisé des entreprises peuvent

¹² OIT, «La crise du COVID-19 et l'économie informelle: réponses immédiates et défis à relever», Note de synthèse de l'OIT, mai 2020.

aussi demander une indemnisation destinée à compenser 75 pour cent de leurs pertes de revenus, dans la limite de 23 000 couronnes danoises.

Source: Mette Soested et Natalie Videbaek Munkholm, «COVID-19 and Labour Law: Denmark», *Italian Labour Law e-Journal*, Vol. 13 no 1S, 2020.

- ▶ Le Gouvernement du **Burkina Faso** a suspendu les frais de location, de sécurité et de parking demandés aux acteurs du secteur informel.
- ▶ Au **Gabon**, le Gouvernement est doté d'un mécanisme de prêt d'environ 375 millions de dollars E.-U. destiné à faciliter l'accès des entreprises formelles et informelles aux moyens de financement des banques commerciales.

Source: Kaleb Nygaard et Mallory Dreyer, «Countries provide support to workers in the informal economy», Yale School of Management, Program on Financial Stability, 22 mai 2020.

5. Facilitation de la modification temporaire des modalités de travail

5.1 Prolongation des congés de maladie, congés pour soins à autrui ou congés pour motifs familiaux payés

L'OIT a fait savoir qu'environ la moitié de la population active mondiale n'a pas droit à des indemnités de maladie. Les travailleurs concernés doivent choisir entre la possibilité de rester à la maison en cas de maladie afin de protéger leur propre santé (et la santé publique), et celle de continuer de travailler pour garder leur emploi et leur revenu, et mettre ainsi en danger leur propre santé et celle d'autrui¹³. Même lorsque les pays possèdent une législation qui prévoit des congés de maladie et des congés annuels payés, les travailleurs peuvent être confrontés à des difficultés pendant la crise du COVID-19 en cas de maladie prolongée ou de quarantaine obligatoire ou encore s'ils doivent s'occuper d'autres membres malades de leur famille. Le besoin en congés de maladie, congés pour soins à autrui ou congés pour motifs familiaux payés a augmenté durant la longue période de confinement, pendant laquelle les établissements scolaires et les services de garde d'enfants ont été contraints de fermer.

Les autorités publiques doivent prendre des dispositions financières pour permettre aux employeurs d'offrir à leurs salariés la possibilité de prendre des congés de maladie, des congés pour soins à autrui ou des congés familiaux payés ou de prolonger la durée de ces congés. Certains pays ont élargi la couverture de ces prestations et en ont augmenté le montant ou ont adapté leur champ d'application, par exemple en élargissant la couverture en cas de quarantaine et d'auto-isolement ou en créant un congé spécial COVID-19 pour les travailleurs qui répondent aux conditions définies.

¹³ OIT, «Indemnités de maladie dans le cadre d'un congé de maladie ou d'une quarantaine: Réponses apportées par les pays et considérations politiques dans le contexte de la pandémie de COVID-19», Note de synthèse de l'OIT, mai 2020.

Aux **Seychelles**, le Règlement relatif à l'emploi (Mesures temporaires; congé spécial «coronavirus») a été adopté le 30 mars 2020. Il impose aux employeurs l'obligation de garantir un «congé spécial» payé aux travailleurs qui peuvent y prétendre, à savoir les parents d'enfants en bas âge ou d'enfants d'âge scolaire, les parents célibataires ou les travailleurs dont le conjoint travaille dans un service de première nécessité ou est en isolement, pendant la période de fermeture des écoles et des services de garde d'enfants imposée par les autorités.

Le Gouvernement offre aussi aux employeurs qui remplissent certaines conditions l'accès au programme d'aide financière au maintien dans l'emploi. La Chambre de commerce et d'industrie des Seychelles a demandé au Gouvernement de revoir les mesures relatives au congé spécial, aucun calendrier n'ayant été défini et compte tenu du fait que le maintien d'un tel congé n'est ni pratique, ni rentable, tant pour les employeurs que pour le Gouvernement, en dépit du programme de maintien dans l'emploi. La Chambre de commerce et d'industrie a estimé qu'un nombre maximal de jours devrait être défini et que, après épuisement du congé spécial, les travailleurs devraient avoir recours au congé de maladie ou au congé annuel, le cas échéant.

Source: Chambre de commerce et d'industrie des Seychelles.

- ▶ Au **Danemark**, les employeurs seront entièrement remboursés par le Gouvernement dès le premier jour de maladie ou de mise en quarantaine d'un salarié liée au coronavirus.
- ▶ Au **Brésil**, le Gouvernement prendra financièrement en charge les 15 premiers jours de congé des travailleurs atteints de COVID-19.
- ▶ En **Lettonie**, Le Gouvernement prendra en charge 75 pour cent des coûts liés au congé de maladie dû à l'épidémie ou à la durée d'inactivité des travailleurs, ou jusqu'à 700 euros par mois et par travailleur.
- ▶ Au **Royaume-Uni**, les entreprises qui comptent moins de 250 salariés ont le droit d'être remboursées par les autorités publiques pour tout congé de maladie accordé à des employés, pendant les deux premières semaines. Les petites entreprises pourront demander le remboursement du coût que représentent 14 jours de congé de maladie payé (moins de 200 livres par semaines) par salarié.

Source: OCDE, Coronavirus (COVID-19): *SME Policy Responses*, 2020.

5.2 Garde et protection des enfants

Les mesures de distanciation physique et de confinement destinées à empêcher la propagation du COVID-19 sont susceptibles d'accroître par inadvertance le risque d'exposition des enfants à la violence, et pourraient pousser des millions d'enfants vulnérables à travailler. On estime déjà que 152 millions d'enfants travaillent et que 72 millions d'entre eux effectuent des travaux dangereux. Ils risquent désormais d'être encore plus exposés à des conditions de travail dangereuses et de travailler plus longtemps¹⁴. Il importe au plus haut point de garantir des politiques favorisant l'emploi décent et le retour au travail en toute sécurité pour les adultes, et la réouverture sans danger des écoles pour les enfants, tout comme il est indispensable de déployer des efforts visant à adapter et renforcer encore les systèmes de protection des enfants et les services sociaux, ainsi que les mesures de protection sociale, comme les transferts de fonds. Ces mesures sont fondamentales, en particulier pour les familles à faible revenu, en ce sens qu'elles leur permettent de satisfaire leurs besoins essentiels sans avoir recours au travail des enfants ou à d'autres pratiques préjudiciables qui mettent les enfants en danger¹⁵. Par ailleurs, au moment où les écoles et les services de garde d'enfants ont dû fermer, beaucoup de parents qui travaillent ont dû trouver un équilibre entre le travail à domicile et les soins aux enfants.

¹⁴ OIT, «COVID-19: Protect Children from Child Labour, now more than ever!», 12 juin 2020.

¹⁵ OIT et Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), «COVID-19 et travail des enfants: en temps de crise, il est temps d'agir», 2020.

En **Australie**, le Gouvernement a veillé à ce que les services de garde d'enfants soient gratuits pendant la pandémie et à ce que la priorité soit accordée aux parents qui devaient continuer de travailler. Étant donné que la charge de la garde des enfants incombe souvent aux femmes et que le personnel est surtout féminin dans ce secteur, cette mesure avait eu une incidence positive en ce qu'elle a permis aux femmes de poursuivre leur activité et de rester productives.

Source: Parlement australien, «COVID-19 Economic response – free child care», 6 avril 2020.

En **Nouvelle-Galles**, la garde gratuite des enfants de moins de 5 ans est accessible aux parents qui travaillent dans des catégories clés, notamment les médecins, le personnel infirmier, le personnel paramédical, les travailleurs sociaux, les travailleurs du secteur de la production alimentaire, les agents de la police et les pompiers.

Source: Gouvernement gallois, «Coronavirus critical (key) workers: childcare and education provision», 27 mars 2020.

Aux **États-Unis d'Amérique**, la loi de 2020 sur les mesures de lutte contre le coronavirus privilégiant les familles (Families First Coronavirus Response Act) a permis d'augmenter le financement des programmes de nutrition des enfants et d'accorder aux états une plus grande marge de manœuvre. Les états peuvent renoncer à appliquer certaines exigences aux nouveaux demandeurs d'aide alimentaire afin de réduire la quantité d'informations à vérifier et de simplifier le processus de vérification.

Source: Service alimentation et nutrition du Département de l'agriculture des États-Unis d'Amérique, «FNS Actions to respond to COVID-19», consulté le 10 août 2020.

5.3 Travail à domicile et télétravail

Pendant la pandémie de COVID-19, beaucoup d'entreprises ont eu recours au travail à distance, soit à titre de prévention, soit en réponse à des instructions ou des directives des autorités publiques visant à restreindre les contacts directs. Certains pays ont mis en œuvre des mesures et des moyens d'incitation destinés à appuyer les entreprises et à les encourager à adopter cette autre façon de travailler.

Au **Japon**, le Gouvernement a ouvert aux PME l'accès à de nouvelles subventions destinées à couvrir les coûts occasionnés par les nouveaux systèmes de communication électronique et favoriser ainsi le télétravail. Il a également débloqué des prêts d'urgence à l'intention des travailleurs contractuels et des travailleurs indépendants afin de promouvoir le télétravail à domicile.

L'**Argentine** a lancé en faveur des PME une ligne de financement de 7,2 millions d'euros, exclusivement dédiée au télétravail.

Source: OCDE, *Coronavirus (COVID-19): SME Policy Responses*, 2020.

Le **Chili** a promulgué en mars 2020 une loi régissant le télétravail, qui garantit aussi bien aux employeurs qu'aux travailleurs une sécurité juridique dans le cadre du télétravail et précise leurs droits et leurs responsabilités.

Source: Dentons, «Chile Telework law», 2020.

6. Facilitation du commerce: exportation et importation

La facilitation du commerce est d'une importance capitale pendant la crise actuelle, car elle permet d'assurer la circulation rapide d'équipements médicaux, de denrées alimentaires et de matériel informatique essentiels. En particulier, les mesures de facilitation du commerce doivent permettre de:

- ▶ lever les interdictions, les restrictions quantitatives et les taxes à l'exportation;

- ▶ rendre les procédures à la frontière plus rapides et sûres, par exemple en les automatisant, en les numérisant et en les simplifiant, dans le but d'accélérer le processus et de réduire les contacts physiques entre les services de contrôle des frontières et les commerçants;
- ▶ faciliter le commerce électronique, accélérer les formalités à accomplir, simplifier les frais appliqués pour faire en sorte que les biens commandés en ligne rencontrent moins d'obstacles avant de parvenir à leurs destinataires;
- ▶ appliquer des stratégies de gestion du risque pour faire en sorte que les fournitures essentielles à faible risque passent rapidement les formalités de contrôle;
- ▶ veiller à ce que toutes les formalités soient transparentes et accessibles à tous les commerçants, plus particulièrement aux micro, petites et moyennes entreprises.

- ▶ **En République de Corée**, l'administration douanière a mis en œuvre plusieurs réformes destinées à faciliter le commerce, y compris le commerce de fournitures essentielles, pour les frets entrants et sortants. Le Service coréen des douanes a mis en place un Centre d'aide au dédouanement pendant le COVID-19, qui facilite l'entrée dans le pays et la sortie de matières premières essentielles.
- ▶ Au **Chili**, les services douaniers ont adopté des résolutions qui visent à simplifier l'importation et la donation de fournitures essentielles permettant de diagnostiquer et de traiter le COVID-19 (26 mars 2020) ainsi qu'à simplifier et garantir la continuité des activités dans les ports, aéroports et postes frontière, grâce à diverses mesures pratiques.
- ▶ **L'Administration fiscale sud-africaine** a encouragé l'utilisation des formulaires électroniques pour tous les documents de dédouanement. Elle a constitué une équipe spéciale composée de membres du personnel de la santé et de la sécurité au travail ainsi que de la gouvernance et du personnel opérationnel pour superviser les opérations et réduire au minimum les risques de propagation du COVID-19. Elle a également créé une «permanence téléphonique gratuite pour le bien-être des employés» qui doit servir à répondre aux demandes d'informations relatives au COVID-19.

Source: OCDE, *Coronavirus (COVID-19): SME Policy Responses*, 2020.

► Phase d'adaptation

A mesure que le confinement et d'autres mesures restrictives sont assouplis et que les activités ordinaires reprennent lentement leur cours normal, il sera nécessaire d'adopter une série de mesures à moyen terme pour aider les entreprises à redémarrer et les travailleurs à retourner au travail, dès que possible et en toute sécurité. Dans cette phase, des stratégies d'emploi axées sur la demande devront être mises en œuvre à moyen et long terme pour récupérer les emplois et les revenus perdus, recréer un environnement économique plus favorable et relancer la croissance de la productivité, et préparer ainsi l'économie et la population active à la phase de relèvement. Cette section comprend un éventail de mesures gouvernementales à moyen terme, qui sont appliquées, ou préconisées par les OE, dans différentes parties du monde et dont certaines s'étendent naturellement jusqu'à la phase de relèvement et au-delà.

1. Appui à la reprise du travail

1.1 Révision des modalités de travail

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, la plupart des entreprises ont adopté le travail à distance, mais cette façon de travailler n'est pas nécessairement adaptée à tous les métiers. A mesure que les pays assouplissent les restrictions imposées, on assiste au retour progressif des travailleurs sur leur lieu de travail. Les modalités de travail de remplacement, l'adaptation des lieux de travail, l'échelonnement des groupes de travail, des horaires et des pauses et enfin la distanciation physique sur le lieu de travail font partie des mesures communes qui sont appliquées dans le cadre de la phase d'adaptation.

Le Gouvernement **singapourien** offre une subvention à la vie active d'un montant de 2 000 dollars singapouriens par salarié local et par an, dans la limite de 70 000 dollars sur deux ans, le but étant d'inciter les employeurs à mettre en œuvre des modalités de travail souples, comme le travail à temps partiel et le partage du travail (flexi-load) ou encore les semaines de travail comprimées (flexi-time).

Source: Workforce Singapore.

A **Sri Lanka**, le ministère du Travail a adopté des directives sur la prévention du COVID-19 à intégrer dans les pratiques en matière de santé et d'hygiène sur le lieu de travail dans tous les secteurs, à la suite de débats engagés avec des partenaires sociaux aux fins de la promotion de la sécurité et de la santé sur le lieu de travail.

Source: Plate-forme de l'OIT consacrée aux réponses politiques nationales au COVID-19.

1.2 Amélioration de la sécurité et de la santé au travail

Alors que les travailleurs retournent progressivement sur leur lieu de travail à la suite de l'assouplissement des restrictions, il devient indispensable d'améliorer la sécurité et la santé sur le lieu de travail. Les employeurs ont généralement l'obligation de veiller à la sécurité et la santé de leurs travailleurs. Les politiques et les lignes directrices concernant l'hygiène et la distanciation physique sur le lieu de travail, dont le but est de réduire au

La **Fédération des employeurs du Bangladesh** et la Chambre métropolitaine de commerce et d'industrie de Dacca ont publié conjointement un aide-mémoire sur la réouverture d'usines et d'établissements industriels dans l'après-COVID-19. Celui-ci doit servir à orienter les employeurs, le personnel d'encadrement et les travailleurs au moment où les usines rouvriront leurs portes et où les entreprises reprendront leurs activités. Cet ouvrage présente une liste récapitulative de ce qu'il convient de faire dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie de réouverture des usines et des établissements.

Source: Fédération des employeurs du Bangladesh et Chambre métropolitaine de commerce et d'industrie, «Aide-Mémoire on Factory/Industrial Establishment Reopening Post COVID-19», 2020.

minimum le risque d'infection, sont quelques exemples de mesures essentielles qui doivent être mises en place.

- ▶ En **Indonésie**, le ministère de la Main-d'œuvre a adopté la circulaire n° M/3/HK.04/III/2020 sur la protection des travailleurs et l'aide aux entreprises dans le cadre de la prévention du COVID-19 et de la lutte contre ce virus. L'objectif consistait à: 1) s'efforcer de prévenir la propagation du COVID-19 et éviter de devoir faire face à des cas de COVID-19 au travail; et 2) mettre en œuvre des mesures de protection des salaires des travailleurs, compte tenu de la pandémie de COVID-19.
- ▶ Aux **Philippines**, le ministère du Travail et de l'Emploi et le ministère du Commerce et de l'Industrie ont publié des directives provisoires sur la prévention du COVID-19 et la lutte contre ce virus sur le lieu de travail, qui impose aux travailleurs et aux employeurs du secteur privé l'obligation d'observer des protocoles de santé stricts, tant que la mise en quarantaine collective et la mise en quarantaine générale resteront en vigueur. Le ministère du Travail et de l'Emploi a également publié des directives sur la prévention du COVID-19 et la lutte contre ce virus sur le lieu de travail. Celles-ci portent sur les droits des travailleurs, notamment à des congés autorisés, à des allocations d'hospitalisation et à des prestations de sécurité sociale ou à des indemnités.
- ▶ Source: Plate-forme de l'OIT consacrée aux réponses politiques nationales au COVID-19.

2. Activités de formation et perfectionnement des compétences

2.1 Programmes d'éducation et de formation techniques et professionnelles

Les mesures de distanciation physique et de confinement ont considérablement désorganisé les activités d'éducation et de formation techniques et professionnelles ainsi que de perfectionnement des compétences. De nombreux cours ont été interrompus ou convertis en cours d'apprentissage en ligne. Cependant, l'accès à Internet est limité, surtout dans les pays en développement et les zones rurales. A cet égard, les pouvoirs publics peuvent prendre des mesures en vue d'améliorer l'infrastructure et l'accessibilité, y compris économique, d'Internet. Certains pays ont appliqué des mesures visant à aider les fournisseurs à élargir et améliorer la prestation de leurs services en ligne, prêter assistance aux enseignants et aux instructeurs afin qu'ils puissent travailler dans le nouvel environnement en ligne, renforcer les systèmes de manière à faire reconnaître et valider l'apprentissage numérique et élargir les programmes qui permettent aux employeurs d'avoir accès à des sources de financement pour les activités de formation et de perfectionnement du personnel.

La **Chine** subventionne les programmes de formation des PME et offre un accès gratuit à des plates-formes de formation en ligne. Des cours de gestion et de savoir-faire technique seront proposés aux PME à titre gratuit pendant la pandémie, via des plates-formes mobiles.

Source: OCDE, *Coronavirus (COVID-19): SME Policy Responses*, 2020.

Le Gouvernement **ghanéen** a pris des mesures innovantes, en collaboration avec d'autres acteurs du secteur de l'éducation, afin de réduire au minimum les effets négatifs que le COVID-19 pourrait avoir sur l'enseignement et l'apprentissage. Le Service d'éducation ghanéen diffuse régulièrement des programmes touchant à des thèmes variés sur une chaîne de télévision éducative, Ghana Learning (GL) TV. La chaîne Joy Learning TV vient aussi compléter les efforts déployés par le Gouvernement pour veiller à ce que les élèves continuent de s'instruire activement, malgré le COVID-19.

Source: Kamal Deen Habib, «Ghana's coronavirus response: Let's not leave TVET behind», *GhanaWeb*, 7 juin 2020.

2.2 Formation, recyclage des compétences et apprentissages

Durant cette période, certains travailleurs se retrouvent sans travail en raison d'un licenciement, d'une mise à pied ou d'une situation de chômage technique, d'autres ont été invités à prendre un congé payé ou sans solde. Or, il est préférable qu'ils puissent utiliser le temps dont ils disposent pour acquérir une nouvelle compétence ou essayer autre chose. La formation et le recyclage des compétences, notamment l'apprentissage, sont des moyens qui peuvent être mis en œuvre pour aider les travailleurs, en particulier les jeunes travailleurs, à acquérir des compétences et planifier la prochaine étape de leur emploi ou de leur carrière.

De plus, la crise du COVID-19 a accéléré l'adoption de méthodes numérisées, aussi bien sur le plan professionnel que sur celui de l'apprentissage, au moyen de transmissions vidéo ou du partage sur les réseaux sociaux. Bien que la plupart des entreprises et des travailleurs aient adopté l'approche de l'«apprentissage par la pratique» pendant la première phase de la crise qui a été marquée par l'application de mesures de distanciation physique et de confinement empêchant les contacts directs, la prolongation du travail à distance finira probablement par poser des problèmes quant au renforcement des compétences. A titre d'exemple, le personnel de vente ne pourra plus se contenter de tenir des réunions par vidéo lorsqu'il s'agira de gérer efficacement les relations avec la clientèle à distance¹⁶. Le renforcement et le recyclage des compétences sont nécessaires pour permettre tant aux travailleurs qu'aux entreprises de mieux se préparer et s'adapter à l'évolution des besoins dans l'économie.

Les dispositions prises par les pouvoirs publics comprenaient des mesures d'incitation et d'appui à la formation et au recyclage des compétences, ainsi que des efforts de collaboration avec des établissements d'enseignement et de formation aux fins de la mise en place de programmes innovants, tels que des méthodes de formation en ligne.

- ▶ **L'Australie** offre un soutien aux petites entreprises pour qu'elles puissent garder leurs apprentis et leurs stagiaires. Une demande de subvention salariale couvrant 50 pour cent du salaire d'un apprenti ou d'un stagiaire pendant 9 mois maximum, du 1^{er} janvier 2020 au 30 septembre 2020, peut être introduite par les employeurs qui peuvent y prétendre. Dans les cas où une petite entreprise n'est pas en mesure de garder son apprenti, la subvention est mise à la disposition du nouvel employeur de ce dernier.
- ▶ Le Gouvernement **singapourien** a lancé un programme de stage qui a pour objet d'aider les jeunes diplômés sur le marché du travail affaibli par la pandémie de COVID-19. Dans le cadre de ce programme, les stages de formation effectués au sein des entreprises pourront durer jusqu'à 12 mois. Les stagiaires toucheront chaque mois une allocation de formation professionnelle, en fonction du domaine d'activité et des compétences requises pour le stage. Le Gouvernement financera 80 pour cent de cette allocation et les 20 pour cent restants seront pris en charge par l'entreprise au sein de laquelle se déroule le stage.
- ▶ Aux **Philippines**, l'Office pour l'enseignement et la formation techniques a mis en place un programme de 3 milliards de pesos pour permettre aux travailleurs faisant l'objet d'une mise à pied temporaire de renforcer ou recycler leurs compétences, entre autres au moyen de cours en ligne.
- ▶ En **Irlande**, des cours de renforcement des compétences sont offerts aux stagiaires sans emploi, qui sont désignés en partenariat avec des entreprises, dans le but d'aider les demandeurs d'emploi à acquérir des compétences qui sont recherchées dans les secteurs ou régions concernés. Afin d'inciter les demandeurs d'emploi à participer à ces activités de formation, les chômeurs ayant droit à des allocations ou des prestations pour demandeurs d'emploi versées par le Gouvernement peuvent continuer de toucher ces aides tout en participant au programme de formation. Celui-ci est gratuit et ouvert à la plupart des chômeurs, sous certaines conditions.

Source: OCDE, *Coronavirus (COVID-19): SME Policy Responses*, 2020.

3. Appui à l'utilisation des technologies numériques

3.1 Elargissement de l'infrastructure numérique

Il est important d'élargir l'accès aux technologies numériques pour accélérer la reprise économique, en particulier pour ceux qui ont été le plus gravement touchés par les suppressions d'emplois. Depuis le début de la pandémie, on assiste à l'augmentation vertigineuse du fonctionnement en ligne des entreprises et de l'utilisation des médias sociaux à des fins de promotion, de commercialisation et de vente de biens et services par des entreprises aussi bien formelles qu'informelles. Cependant, compte tenu du manque d'infrastructure numérique, du manque de fiabilité des services et des coûts élevés, les entreprises de certaines zones n'ont pas accès aux mêmes possibilités que les autres. En tant qu'acteurs principaux sur le marché, les pouvoirs publics peuvent favoriser ou promouvoir le recours et l'accès universels aux technologies numériques, ainsi qu'aux données permettant de

¹⁶ McKinsey & Company, «To emerge stronger from the COVID-19 crisis, enterprises should begin reskilling their workforces now», 7 mai 2020.

recenser les emplois recherchés et les compétences requises. Les gouvernements pourraient progressivement offrir tous leurs services en ligne ou prévoir des mesures d'incitation (durée de traitement plus courte ou mesures d'incitation financière) pour encourager les déclarations de revenus en ligne et promouvoir l'utilisation des services en ligne.

Les propositions ci-après font partie de celles qui ont été soumises au Gouvernement par la **Fédération japonaise des entreprises**:

- ▶ augmenter les subventions destinées à financer le matériel nécessaire pour instaurer le télétravail; offrir un appui à la recherche de solutions informatiques et à la numérisation afin de faciliter le télétravail;
- ▶ accroître les subventions permettant d'améliorer les conditions de travail relatives aux heures supplémentaires entre autres (régimes de télétravail, programmes de sensibilisation sur le lieu de travail), notamment grâce à la prise en charge des coûts d'acquisition d'ordinateurs, de tablettes et de téléphones mobiles;
- ▶ promouvoir la prestation de soins de santé à distance et assouplir la réglementation dans ce domaine (réalisation de diagnostic et fourniture de conseils sur les médicaments, y compris première consultation, en ligne), et soutenir les dépenses d'investissement liées à la télémédecine.

Source: Fédération japonaise des entreprises.

- ▶ La **Chine** a pris des mesures pour encourager les entreprises à adopter les nouvelles technologies et de nouvelles pratiques commerciales (par exemple, la vente au détail sans personnel, la livraison sans contact, les colis normalisés de produits alimentaires frais) et de modèles commerciaux (achats en ligne, soins médicaux en ligne, apprentissage en ligne, bureau en ligne, services en ligne, divertissements numériques, etc.).
- ▶ En **Italie**, le ministère de l'Innovation et de la Numérisation a lancé l'initiative «Solidarité numérique». Celle-ci comprend entre autres la mise en place d'un portail grâce auquel les entreprises (en particulier les PME et les travailleurs indépendants) peuvent s'inscrire pour avoir gratuitement accès à des services numériques offerts par de grandes entreprises du secteur privé concernant entre autres le travail mobile (smart work) ou le télétravail, les visioconférences, ainsi que l'accès à des données mobiles et à l'informatique en nuage, pour être en mesure de s'adapter aux restrictions imposées en matière de circulation et de travail.

Source: OCDE, *Coronavirus (COVID-19): SME Policy Responses*, 2020.

3.2 Renforcement des connaissances et de la dextérité numériques

Outre la généralisation de l'accès à l'infrastructure numérique, il est tout aussi important de veiller à ce que les personnes puissent utiliser les services mis à disposition et tirer profit de la technologie pour acquérir de nouvelles compétences ou élargir le marché. L'adoption de mesures gouvernementales incitant à l'acquisition de compétences et appuyant ces initiatives est indispensable.

4. Promotion de l'esprit d'entreprise et de l'innovation

En complément des mesures à court terme énumérées dans la section précédente (prêts directs, garanties de prêts et subventions destinées à favoriser la disponibilité de liquidités et de financements à court terme), les actions des pouvoirs publics pourraient aussi viser à créer des conditions propices et des moyens d'encourager les jeunes entreprises innovantes à croître, fermer et se tourner vers d'autres objectifs commerciaux. Il est essentiel de se doter de politiques à moyen et long terme qui appuient l'esprit d'entreprise et l'innovation et permettent aux éventuels entrepreneurs de procéder plus facilement à des innovations en réponse à l'évolution du marché de

l'après-COVID-19 ou à des modifications de leurs produits, services et modèle de fonctionnement. Les mesures encourageant l'esprit d'entreprise et l'innovation pourraient conduire à ce qui suit:

- ▶ réduire les obstacles à la création d'entreprises, par exemple le coût de mise en conformité;
- ▶ réduire les charges administratives pour les jeunes entreprises et simplifier les procédures relatives à la restructuration et la fermeture d'entreprises, par exemple en simplifiant les procédures et en accélérant la procédure d'agrément et le passage aux services d'administration en ligne;
- ▶ stimuler le potentiel entrepreneurial en encourageant entre autres les activités de formation et le développement de réseaux;
- ▶ fournir un appui financier et des moyens d'incitation.

Partout dans le monde, les pays ont pris différentes mesures de politique générale pour promouvoir et appuyer

La **Fédération du commerce et des employeurs des Fidji** et le Congrès des syndicats des Fidji ont lancé une initiative de relèvement après le COVID-19, Transition vers le monde des entreprises (Transition to Business), pour soutenir les travailleurs licenciés grâce aux microentreprises du secteur formel. Les travailleurs ayant démarré des entreprises susceptibles d'évoluer sont repérés, et l'initiative les aide à renforcer leur capacité à garder leur microentreprise et leur revenu. L'objectif à moyen et long terme est de faire en sorte que les entreprises visées parviennent à embaucher éventuellement un plus grand nombre de travailleurs et à contribuer à la reprise économique, par l'intermédiaire du secteur privé. Les services spécifiques qui seront offerts via cette initiative sont des activités de formation au monde des entreprises, ainsi que des services de conseil et d'accompagnement en la matière.

Source: Fédération du commerce et des employeurs des Fidji.

l'esprit d'entreprise et l'innovation.

- ▶ Aux **Pays-Bas**, le Gouvernement a annoncé l'octroi de prêts-relais Corona aux jeunes entreprises et aux entreprises en expansion, d'un montant compris entre 50 000 et 2 millions d'euros, sachant que 100 millions d'euros seront disponibles. Les prêts inférieurs à 500 000 euros devraient être mis à disposition 4 à 9 jours ouvrés après la date de la demande.
- ▶ En **Belgique**, la Flandre a mis en place une enveloppe de 250 millions d'euros à l'intention des jeunes entreprises, des entreprises en expansion et des PME. Dans ce cadre, les entreprises touchées par la pandémie de COVID-19 peuvent prétendre à des prêts subordonnés pouvant atteindre 800 000 euros étalés sur trois ans. Les crédits accordés doivent couvrir la totalité des besoins de financement pendant au moins 12 mois. Les entreprises acquittent un taux d'intérêt de 5 pour cent.
- ▶ La **Nouvelle-Zélande** a dégagé une enveloppe de 100 millions de dollars néo-zélandais pour appuyer la réaffectation des travailleurs. Le Gouvernement a en outre alloué 25 millions de dollars pour financer des services de conseil aux entreprises au cours des 12 prochains mois.

Source: OCDE, *Coronavirus (COVID-19): SME Policy Responses*, 2020.

A **Singapour**, un fonds de 6 millions de dollars singapouriens, le FinTech Solidarity Fund, a été créé dans le cadre d'une collaboration entre les secteurs public et privé pour aider les entreprises de technologie financière à continuer d'innover et appliquer des stratégies de croissance, comme l'octroi de prêts aux PME. Cette subvention est composée de deux volets, une aide ponctuelle aux entreprises, d'un montant de 20 000 dollars singapouriens devant couvrir les dépenses de fonds de roulement et les frais de fonctionnement quotidiens, et une aide à la croissance des entreprises, qui peut couvrir jusqu'à 70 pour cent de certaines dépenses (dépenses liées à des services professionnels, aides salariales et dépenses en matériel et logiciels informatiques).

Source: Singapore FinTech Association.

5. Mesures spécifiques d'appui aux secteurs de croissance et/ou à forte intensité d'emplois

Certains secteurs ont été touchés de plein fouet par les mesures prises pour endiguer la propagation du COVID-19. De nombreux pays ont élargi les mesures ciblées d'appui aux secteurs touchés, en particulier ceux du tourisme, de l'hôtellerie et des transports, ainsi que l'industrie manufacturière, entre autres. S'agissant de l'élaboration des politiques, il est néanmoins important que les décideurs saisissent les contraintes, difficultés et défis propres à chaque secteur. C'est pourquoi il est essentiel que les entreprises et les autorités de réglementation communiquent les unes avec les autres. A titre d'exemple, les PME du secteur touristique pourraient se montrer hésitantes à contracter un prêt par crainte de s'endetter davantage, en particulier à un moment où les perspectives économiques à court terme pour ce secteur ne s'annoncent pas prometteuses.

Au **Cambodge**, une trêve fiscale de 6 mois a été annoncée en faveur des usines de textile et de vêtements, durement touchées par la crise, ainsi qu'un plan d'aide aux travailleurs de ce secteur qui sont contraints de prendre congé.

Source: OCDE et ASEAN, *Enterprise Policy Responses to COVID-19 in ASEAN: Measures to boost MSME resilience*, Série «Policy Insight», 2020.

Le **Portugal** a mis en place des garanties de crédit de 3 milliards d'euros soutenues par l'Etat, et une ligne de crédit de 200 millions d'euros pour répondre aux besoins de trésorerie des entreprises, sachant qu'une ligne de crédit de 60 millions d'euros a été ouverte pour les microentreprises du secteur touristique.

Source: OCDE, *Coronavirus (COVID-19): SME Policy Responses*, 2020.

6. Appui au commerce transfrontalier à petite échelle

Il est généralement admis, notamment dans bon nombre de localités frontalières et dans les Etats sans littoral ou les petits Etats insulaires, que le commerce transfrontalier à petite échelle est doté des qualités nécessaires pour contribuer à la sécurité alimentaire, la création d'emploi et l'accès abordable à des biens et services qui seraient autrement impossibles ou très difficiles d'accès. Face à la fermeture des frontières et aux restrictions liées au confinement qui ont eu des répercussions considérables sur les moyens de subsistance de milliers de personnes, les pouvoirs publics pourraient collaborer et mettre en œuvre des mesures d'appui telles que des accords de coopération entre les petits commerçant transfrontaliers afin qu'ils organisent leurs chaînes d'approvisionnement, et supprimer les opérations de contrôle et les procédures inutiles. Cela permettrait d'assurer la continuité de l'activité, de promouvoir l'accès aux biens et aux services essentiels et de préserver les revenus.

La Communauté de développement de l'Afrique australe a récemment approuvé un projet de directives révisées pour le transport transfrontalier de biens, en réponse à la pandémie de COVID-19. Ces directives visent à fournir une structure propice à la mise en œuvre harmonieuse et harmonisée des règlements relatifs au COVID-19 dans les Etats membres, parmi lesquels l'Angola, le Botswana, les Comores, la République démocratique du Congo, l'Eswatini, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, les Seychelles, l'Afrique du Sud, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.

Source: Thando Mnkandhla, «SADC approves new cross-border rules», The Southern Times, 26 juin 2020.

7. Marchés publics

Les marchés publics pourraient avoir une incidence considérable sur les entreprises locales, en particulier en temps de crise. Le fait de simplifier les règles en la matière et d'autoriser les organismes à contourner certaines dispositions prévues par les lois sur les marchés publics, de manière à permettre aux autorités publiques de procéder plus facilement à des achats auprès des entreprises des populations locales, contribuerait à élargir les débouchés possibles pour les micro, petites et moyennes entreprises, ouvrir la voie à la croissance des entreprises et la création d'emplois à l'échelle locale et promouvoir l'innovation. Les gouvernements peuvent établir un cadre juridique et réglementaire cohérent, global et coordonné qui assurerait le bon fonctionnement du système des marchés publics dans son ensemble¹⁷.

- ▶ Au **Mexique**, au moins 35 pour cent de la valeur totale des marchés passés par des entités fédérales et des districts pour des biens, services et travaux publics doivent être confiés à des PME. Les ministères et organismes nationaux doivent concevoir et mettre en œuvre des programmes visant à faciliter la passation de marchés avec les PME dans tous les domaines qui occasionnent de nombreuses dépenses, les PME étant privilégiées dans les situations où plusieurs soumissionnaires satisfont aux exigences formulées dans l'appel d'offres et obtiennent les mêmes notes.
- ▶ En **Inde**, les organismes publics ont l'obligation d'acquérir au moins 20 pour cent des biens et services auprès de micro et petites entreprises.
- ▶ En **Afrique du Sud**, la réglementation des procédures préférentielles dans l'attribution des marchés publics engage les entités contractantes à faire en sorte que 30 pour cent de la valeur des contrats soient sous-traités par des PME ou par certains groupes défavorisés.
- ▶ En **République de Corée**, l'Autorité coréenne chargée des marchés publics a pris plusieurs mesures visant à renforcer la participation des petites entreprises aux marchés publics, par le biais du système coréen de passation de marchés publics en ligne.

Source: OIT, «L'environnement favorable aux entreprises durables et la réponse post-COVID-19», Note de synthèse de l'OIT, juin 2020.

¹⁷ OIT, «L'environnement favorable aux entreprises durables et la réponse post-COVID-19», Note de synthèse de l'OIT, juin 2020.

► Phase de relèvement

À mesure que les restrictions sont assouplies par les pouvoirs publics, l'action menée n'aura plus pour objectif l'adaptation à la crise, mais plutôt le relèvement après celle-ci. Par conséquent, pendant cette phase plus longue de la lutte contre le COVID-19, l'attention devrait désormais être portée sur l'établissement d'une meilleure base pour l'avenir et la restauration de la confiance des entreprises. Parmi les mesures appliquées pour parvenir à une reprise soutenue et inclusive, on peut citer le lancement d'initiatives ciblées destinées à soutenir la demande, tout en encourageant la création d'emplois, la diversification économique et la transformation structurelle, la productivité, le renforcement des compétences, l'exploitation de la numérisation et la promotion de l'investissement dans la croissance verte. Ces initiatives peuvent comprendre certaines mesures à moyen terme décrites dans la section précédente (phase d'adaptation). Il est essentiel que la phase de relèvement tienne compte par anticipation de la survenue de vagues persistantes, mais moins déstabilisantes, de la pandémie et des perturbations économiques qui les accompagnent.

1. Assouplissement des contrôles à la frontière et protection de la santé publique

L'ouverture des frontières et la reprise de toutes les activités commerciales et économiques sont la clé du relèvement économique. Il est cependant important de mettre en place des mesures appropriées en matière de gestion des risques et de contrôles sanitaires, l'ouverture des frontières s'accompagnant de risques connexes d'exposition au COVID-19 d'autant plus importants. Certains pays ont classé les autres pays dans différentes catégories et ont recensé des «zones vertes» dont la réouverture a été jugée sûre.

2. Promotion de l'investissement

2.1 Moyens d'attirer des investissements

Les politiques en matière d'investissement jouent un rôle important en contribuant au relèvement à long terme à la suite des effets socio-économiques dévastateurs de la pandémie de COVID-19. Beaucoup de pays ont pris des mesures pour promouvoir et appuyer les investissements, en particulier dans les industries nationales. Parmi les mesures gouvernementales communes qui peuvent être appliquées pour attirer les investissements dans l'économie du pays, on peut citer les suivantes: réduire les charges et les obstacles administratifs qui entravent les investissements étrangers directs, réduire le taux d'imposition des entreprises, accroître les investissements publics dans le développement des infrastructures, accélérer l'utilisation des outils et plates-formes en ligne, éliminer les obstacles dans le domaine du transport aérien, maritime, ferroviaire et routier afin de faciliter les aspects logistiques et créer des organismes chargés de la promotion des investissements.

- En **Chine**, la Commission nationale du développement et des réformes et le ministère du Commerce devaient revoir le Répertoire des industries qui encouragent les investissements étrangers. Les droits de douane sur les équipements à usage personnel importés aux fins de projets d'investissements étrangers encouragés par le Répertoire continueront d'être supprimés, dans le cadre du quota d'investissement. En cas de dépassement de ce quota, les entreprises peuvent introduire une demande d'exonération douanière auprès de la Commission provinciale du développement et des réformes.
- En **Egypte**, le Gouvernement a annoncé l'application, pendant la pandémie, d'une réduction de près de 20 pour cent sur le prix du gaz naturel destiné à un usage industriel, ainsi que celle d'environ 10 pour cent sur le prix de l'électricité utilisée dans l'industrie lourde. Il a en outre annoncé le gel des prix de l'électricité en faveur d'autres secteurs, pendant au moins 3 mois.

Source: Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, «Investment policy responses to the COVID-19 pandemic», *Investment Policy Monitor*, Numéro spécial 4, mai 2020.

2.2 Mesures d'incitation et de facilitation visant à favoriser le rétablissement du commerce international

Il faut renforcer la confiance dans le commerce et les marchés mondiaux en veillant à accroître la transparence des mesures relatives au commerce et des intentions en la matière. Certaines mesures qui ont été appliquées pendant

La **Fédération japonaise des entreprises** a formulé les propositions suivantes:

- ▶ encourager la communauté internationale à abolir à titre provisoire les droits de douane sur les produits de santé et autres produits décrits par l'Organisation mondiale des douanes;
- ▶ faciliter la circulation des personnes physiques auxquelles il est demandé d'augmenter la production de fournitures médicales, entre autres, et de mettre au point, contrôler, fabriquer et distribuer des médicaments et des vaccins;
- ▶ engager la communauté internationale à lever rapidement les restrictions au commerce adoptées pour combattre le COVID-19 et à garantir la transparence de ses mesures commerciales.

Source: Fédération japonaise des entreprises.

les phases de survie ou d'adaptation pourraient continuer d'être mises en œuvre dans la phase de relèvement pour stimuler encore la croissance et diversifier l'économie. Il s'agit entre autres des mesures suivantes: garantir l'adoption de déclarations internationales appuyant les investissements; négocier la réduction, voire la suppression, des droits de douane autant que possible; renforcer la transparence, le contrôle et l'inspection; numériser, automatiser et simplifier les procédures aux frontières; accélérer les procédures de certification afin de permettre la commercialisation de nouveaux produits. Le recours à des services en ligne, au moyen desquels les commerçants peuvent formuler par voie électronique des demandes de permis et de licences et obtenir les certificats correspondants auprès des services de contrôle des frontières, permettrait d'éliminer les contacts physiques pendant la période critique de la crise, et contribuerait à renforcer le commerce international et la facilitation du transport à moyen et long terme¹⁸.

- ▶ **L'Union européenne** a assoupli l'obligation faite aux destinataires de fournir la preuve de l'habilitation d'un agent à agir en leur nom pour procéder au dédouanement des lots provenant du commerce électronique, le but étant d'accélérer la prise de décisions en matière douanière concernant des produits de base essentiels et d'accorder aux demandeurs un délai supplémentaire pour obtenir des informations et fournir tout autre renseignement sollicité par les services douaniers, de réduire les frais et les garanties et d'accorder des délais de paiement plus longs dans certaines situations difficiles, ainsi que d'autres initiatives de facilitation.
- ▶ Au **Panama**, les formalités à accomplir pour faire entrer des biens sur le territoire ou pour le transbordement de navire à navire ou les opérations de transit, ainsi que dans le cadre de tout régime douanier en vigueur dans les ports, les aéroports et aux frontières terrestres, sont effectuées sur une plate-forme électronique, le Système intégré de gestion des douanes (Customs Management Integrated System). Les documents soumis via cette plate-forme sont valables à condition que les originaux soient présentés ultérieurement.

2.3 Dispositifs d'assurance-crédit à l'exportation

L'action gouvernementale visant à appuyer et faciliter le commerce international comprend des mesures temporaires, telles que des garanties de crédit à court terme, des assurances pour les opérations d'exportation indirectes, des prolongations d'assurances, des garanties de crédit à l'exportation dans le cadre de prêts en cours, l'augmentation du taux de couverture des contre-garanties et du financement des investissements, l'annulation des dépôts initiaux et l'accélération des procédures d'approbation.

¹⁸ OIT, «L'environnement favorable aux entreprises durables et la réponse post-COVID-19», Note de synthèse de l'OIT, juin 2020.

L'Assurance-crédit à l'exportation du **Botswana** a mis en place un mécanisme de garantie de prêt d'un milliard de pula, dans le cadre des mesures fiscales prises par les autorités publiques contre le COVID-19 pour encourager l'octroi de prêts aux entreprises qui peuvent y prétendre, grâce à la fourniture d'une garantie publique partielle de 80 pour cent aux banques commerciales et aux banques créées en vertu de la législation botswanaise.

Source: Pauline Dikuelo, «BECI Rolls Out P1B Loan Guarantee Scheme», *The Monitor*, 29 juin 2020.

3. Promotion de la flexibilité du marché du travail

Durant cette crise, des dispositions législatives adoptées dans certains pays ont peut-être empêché les entreprises de pousser plus loin certaines innovations qui auraient pu contribuer à la continuité des opérations. Des

La **Fédération des employeurs et des associations commerciales du Cambodge** et la **Confédération des employeurs de Thaïlande** présenteront une proposition concernant l'examen des lois et règlements en vigueur afin de s'assurer qu'ils sont alignés sur les tendances actuelles en matière de technologies numériques et pertinents en temps de crise, telle que la crise du COVID-19.

gouvernements et des partenaires sociaux ont convenu de mesures temporaires qui devaient assouplir certaines obligations prévues par la loi afin de permettre aux entreprises de mettre en œuvre des modalités de travail plus souples. Ces mesures provisoires permettraient d'apporter des changements aux conditions d'emploi ou aux conventions collectives. Les lois doivent être contrôlées, et les lois et règlements rigides en matière de travail doivent peut-être être réformés de manière à promouvoir la création d'emplois, protéger les droits des travailleurs et s'aligner sur les tendances de la révolution technologique et numérique, sans rien perdre de leur pertinence dans les situations de crise telles que celle qui est provoquée par la pandémie de COVID-19. Par exemple, le travail à domicile étant susceptible de devenir une pratique plus courante, il faudra évaluer les conséquences juridiques des régimes d'assurance sur le lieu de travail et d'indemnisation des travailleurs. La raison d'être de ces deux assurances repose sur le principe selon lequel l'employeur est maître du lieu de travail et a donc un devoir de protection envers les travailleurs sur place. Dans les cas où le salarié travaille à domicile, le lieu de travail n'est plus placé sous le contrôle de l'employeur. Des comités tripartites devraient être constitués pour examiner les règlements existants et formuler des recommandations.

4. Investissement dans la productivité

4.1 Productivité

La productivité est importante dans la mesure où elle permet aux entreprises d'être prospères, de croître, d'innover et d'être compétitives sur les marchés national et international. Les gouvernements doivent considérer la productivité comme un moteur essentiel de croissance économique durable et de relèvement. Elle joue en outre un rôle essentiel dans le façonnement du monde du travail de demain. Si la productivité peut être stimulée par la technologie, elle nécessite néanmoins un niveau suffisant de compétences pour être efficace. Les gouvernements peuvent encourager les entreprises à réaliser des investissements en vue d'accroître leur productivité, au moyen de mesures d'incitation, de mesures de soutien à la recherche et au développement et de programmes d'appui aux

La **Fédération japonaise des entreprises** et la **Fédération des employeurs de Corée** menaient une campagne en faveur de la réforme de leurs systèmes de rémunération respectifs, préconisant le passage du système existant fondé sur l'ancienneté à un système axé sur la productivité et les résultats.

Source: Fédération japonaise des entreprises et Fédération des employeurs de Corée.

activités de formation et de perfectionnement des compétences, mais aussi en mettant en avant des modèles de dispositifs de rémunération axée sur les compétences ou au mérite, par exemple.

4.2 Education et formation professionnelle

La crise a permis de souligner, en particulier, qu'il est important de disposer de compétences souples et transférables aussi bien à l'intérieur des pays que d'un pays à l'autre. Plus la place occupée par la numérisation et l'automatisation sera grande et plus il sera nécessaire de se doter de connaissances et de compétences informatiques. Il est essentiel de mettre au point, par anticipation, des politiques favorisant le renforcement et le recyclage des compétences, ainsi que la promotion de la transférabilité des compétences pour préparer la population active, en particulier les jeunes et les nouveaux diplômés, à faire face à l'évolution de la demande dans l'économie. Les OE ont préconisé des mesures à plus long terme, parmi lesquelles des mesures prévues pour la phase d'adaptation axées sur les technologies numériques et la sécurité, la santé et l'hygiène au travail, l'augmentation de la productivité dans le cadre de multiples modalités de travail, les moyens de remédier à l'inadaptation des compétences, l'établissement d'un lien entre les besoins du marché du travail et les systèmes d'enseignement officiels et la nécessité d'appuyer l'éducation efficace tout au long de la vie, tant formelle qu'informelle, notamment l'apprentissage.

4.3 Recherche et développement

L'innovation et le savoir étant les premières sources de croissance économique à long terme, les gouvernements peuvent soutenir et encourager la recherche et le développement ainsi que l'innovation. Parmi les mesures communes qu'il convient de mettre en œuvre pour assurer une reprise durable à long terme, on peut citer la promotion et le soutien des activités de recherche et de développement au moyen de déductions fiscales, de subventions, de prêts et de financements par augmentation de capital.

A **Malte**, le Gouvernement a mis en place un dispositif de subventions directes de 5,3 millions d'euros, destiné à appuyer l'investissement dans la recherche et le développement.

4.4 Mobilisation des technologies

La crise a accéléré l'adoption des technologies numériques dans nombre d'entreprises. Il est indispensable d'investir dans la technologie, l'automatisation, l'acquisition de compétences numériques et la préparation à la révolution numérique afin d'armer la future population active et d'accroître la souplesse des entreprises pendant la pandémie, de manière à maximiser leur efficacité et leur productivité. Le fait d'investir dans des mesures de promotion des technologies peut aussi contribuer à assurer la pérennité des progrès accomplis pendant la période du confinement pour en faire la base sur laquelle reposeront les efforts de reconstruction. Beaucoup de pays ont mis en place des mesures d'incitation et des programmes de formation à l'intention des entreprises afin de les sensibiliser aux moyens d'utiliser les plates-formes du commerce électronique, de mieux promouvoir et décrire leurs produits ou services et d'adapter leur mode de fonctionnement.

La crise que nous venons de traverser appelle l'attention sur le fait qu'un environnement de travail plus maniable et plus souple peut aussi favoriser la croissance de la productivité. L'évaluation des résultats des travailleurs fondée moins sur le nombre d'heures de travail effectuées par jour que sur les principales prestations accomplies ou sur des indicateurs de résultats s'avère une méthode appréciée non seulement des entreprises, mais aussi des employés, et un moteur essentiel de gain de productivité. L'adaptation à un environnement de travail plus décentralisé montre aussi le rôle que peut jouer ce changement dans le renforcement de la productivité.

Mthunzi Mdwaba, Vice-président de l'Organisation internationale des employeurs auprès de l'OIT

Source: Organisation internationale des employeurs, «Que nous enseigne la pandémie concernant la productivité du travail ?», 2020.

- ▶ A **Singapour**, le Gouvernement a lancé des programmes de promotion de la livraison de produits alimentaires et du commerce électronique, qui visent à aider les établissements locaux de restauration et de débits de boissons et les détaillants à mettre leurs entreprises en ligne et à diversifier leurs sources de revenus.
- ▶ En **Thaïlande**, le Gouvernement a contribué à la construction d'une plate-forme en ligne reliant de jeunes entreprises de pointe et des pharmacies, afin d'aider les pharmacies locales à proposer des consultations par voie électronique.

Source: OCDE et ASEAN, *Enterprise Policy Responses to COVID-19 in ASEAN: Measures to boost MSME resilience*, Série «Policy Insight», 2020.

5. Promotion de la résilience des entreprises

Aujourd'hui, les entreprises se trouvent exposées à des risques d'une ampleur sans précédent. Les mesures prises pour se préparer aux risques, les gérer et les atténuer constituent désormais une stratégie clé dans le renforcement de la résilience des entreprises. Les Gouvernements peuvent promouvoir et appuyer la continuité des activités des entreprises grâce à des mesures d'incitation, par exemple en accordant des subventions ou des aides à la formation aux plans de continuité d'activité, en formulant des lignes directrices et des modèles clairs et en collaborant avec des institutions financières afin d'inciter à l'élaboration de plans de continuité d'activité (notamment en favorisant l'accès aux prêts), de manière à préparer les entreprises à faire face à des crises imprévues. Conscients de ce qu'une assurance est susceptible d'améliorer la gestion des risques et de renforcer la résilience des entreprises, les gouvernements et les acteurs du secteur privé peuvent prendre une série de mesures destinées à accroître la souscription d'assurances.

En **Mongolie**, toutes les nouvelles demandes de licence déposées par des entreprises doivent être accompagnées d'un plan de continuité d'activité de l'entreprise concernée, les micro, moyennes et petites entreprises ayant l'obligation d'établir un tel plan par l'intermédiaire de l'un des deux organismes prestataires de certifications agréés à l'échelle nationale: la Fédération des employeurs de Mongolie et l'Agence nationale de gestion des situations d'urgence.

Source: Fédération des employeurs de Mongolie.

La **Banque centrale des Îles Salomon** envisage de relever le taux de pénétration des produits d'assurance à au moins 20 pour cent, en présentant de nouveaux produits, tels que la microassurance, et éventuellement en accordant des licences pour des services d'assurance à de nouveaux prestataires. En réponse, la Caisse nationale de prévoyance des Îles Salomon étudie la possibilité de participer au marché de l'assurance directement ou dans le cadre d'un partenariat ou d'un accord de distribution avec un assureur existant qui lui permettrait d'offrir à ses membres des produits ou plans d'assurance.

Source: Programme du Pacifique pour l'accès aux services financiers.

6. Un relèvement plus vert

Les effets des changements climatiques se font sentir à l'échelle mondiale et le niveau de risque varie en fonction des conditions climatiques dans différentes parties du monde. L'économie a connu un ralentissement sous l'effet du COVID-19, qui a aussi, d'un autre côté, entraîné une réduction considérable des émissions de dioxyde de carbone. A mesure que les pays recommencent à ouvrir leurs frontières partout dans le monde et que les activités commencent à reprendre leur cours normal, les émissions de dioxyde de carbone commenceront aussi à augmenter, à moins que des mesures de relèvement vertes soient prises pour relancer l'économie et créer des emplois, tout en préservant l'environnement et en encourageant l'adaptation aux changements climatiques. Il peut s'agir, entre autres, d'aides, de subventions, de mesures d'incitation fiscale et de prêts bonifiés favorisant les investissements dans les bâtiments économes en énergie et les ampoules économiques, de subventions pour l'installation de panneaux solaires, de prêts à taux avantageux visant à appuyer les technologies à faible émission de carbone, de réductions d'impôts à l'achat de voitures respectueuses de l'environnement, de mesures visant à accroître l'efficacité énergétique dans les secteurs industriel et agricole et de mesures d'appui aux activités de recherche et développement dans le domaine de l'environnement.

- ▶ **La République de Corée** a annoncé le lancement d'une «nouvelle donne écologique», qui vise à créer des millions d'emplois dans le domaine des énergies renouvelables et à aider l'économie à se remettre de la pandémie de coronavirus. Elle prévoit d'investir 10,8 milliards de dollars E.-U. d'ici à 2022 pour donner un coup d'accélérateur au secteur de l'énergie verte, et vise à réduire sa dépendance vis-à-vis du charbon tout en faisant augmenter la production d'énergies renouvelables, de manière à la faire passer à 20 pour cent d'ici à 2030. La République de Corée est le premier pays d'Asie de l'Est qui s'engage à atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici à 2050.
- ▶ **L'Allemagne** a prévu de mettre en œuvre jusqu'en juin 2020 un programme de relance d'un montant de 146 milliards de dollars, dont environ 38 pour cent ont été alloués à des plans verts de transition énergétique durable vers une future Allemagne plus respectueuse de l'environnement.

Source: Fahmida Khatun, «Green economic recovery from corona pandemic», *The Daily Star*, 10 juillet 2020.

7. Révision du système de protection sociale

Pour faire face à la pandémie, beaucoup de pays en développement ont pris des mesures provisoires en matière de protection sociale afin de faciliter l'accès aux soins de santé, protéger les emplois et limiter les pertes de revenus. Pour accroître les chances d'un relèvement durable et d'une réduction des risques de crise à l'avenir, les pays doivent peut-être étendre progressivement les mesures de soutien provisoires ou les transformer en systèmes de protection sociale complets et adaptés aux chocs, prévoyant entre autres des socles de protection sociale,

conformément aux droits de l'homme et à la norme minimum de la sécurité sociale de l'OIT, ainsi qu'au Programme de développement durable à l'horizon 2030¹⁹. Il sera alors nécessaire d'accroître durablement la marge budgétaire de la protection sociale et de manifester une plus grande volonté politique. La viabilité des entreprises et la protection des emplois doivent aussi faire partie intégrante du régime de protection sociale. Dans certains pays asiatiques, les employeurs et les travailleurs apportent une contribution significative, alors qu'ils n'ont aucune prise sur la gestion des fonds, qui reste aux mains des pouvoirs publics. Ainsi, de nombreux régimes de protection sociale sont frappés de mauvaise gestion des fonds et de faible retour sur investissement, et offrent des prestations insuffisantes. Les employeurs devraient participer aux systèmes de protection sociale à différents niveaux.

8. Passage à l'économie formelle

La pandémie de COVID-19 a renforcé la nécessité de faire du passage de l'économie informelle à l'économie formelle une priorité dans les politiques nationales. Les mesures à prendre pour appuyer et faciliter cette transition doivent porter sur l'infrastructure et sur les contraintes d'ordre institutionnel et économique:

- ▶ Infrastructure: améliorer les moyens de transport insuffisants, les installations de stockage, l'approvisionnement en eau et en électricité, les lieux de travail et les marchés au comptant peu développés.
- ▶ Institutions: améliorer l'accès aux programmes de formation officiels, à l'enseignement scolaire et aux programmes d'alphabétisation formels, à la terre et aux droits de propriété, ainsi qu'aux institutions financières et bancaires officielles; revoir les systèmes fiscaux et les lois sur le travail restrictifs ou peu pratiques, les règlements publics excessifs qui sont appliqués aux jeunes entreprises et les procédures d'enregistrement des entreprises onéreuses.
- ▶ Questions économiques: réduire les coûts d'enregistrement et de transactions excessifs à supporter pour démarrer ou faire fonctionner une entreprise, offrir la possibilité de procéder à des achats groupés d'intrants et trouver des solutions pour remédier au manque de fonds, qui empêche la réalisation de nouveaux investissements, ainsi qu'au problème des revenus faibles et instables des ménages.

En **Malaisie**, une subvention a été conçue pour promouvoir l'intégration des entreprises dans le secteur formel, la **Special Prihatin Grant**, qui peut également être allouée aux microentreprises. Il s'agit d'une aide financière ponctuelle d'un montant de 3 000 ringgit, versée aux microentreprises qui peuvent y prétendre, pour alléger la charge financière qu'elles supportent en raison de la pandémie de COVID-19.

Source: OCDE et ASEAN, *Enterprise Policy Responses to COVID-19 in ASEAN: Measures to boost MSME resilience*, Série «Policy Insight», 2020.

9. Partenariats public-privé

La collaboration et les partenariats qui existent entre les pouvoirs publics et le secteur privé jouent un rôle important dans les efforts déployés pour aider l'économie à se remettre des effets de la crise du COVID-19. Au moment de l'élaboration de la stratégie de l'après-COVID-19, les gouvernements devront comprendre les difficultés que rencontrent les entreprises et les besoins de ces dernières. Les entreprises ont besoin de l'appui du gouvernement pour pouvoir adopter des politiques propres à faire tourner l'économie, accélérer les investissements et créer des emplois. A cet égard, plusieurs pays ont constitué un groupe de travail public-privé ou un comité pour la relance économique.

¹⁹ OIT, «Les réponses de la protection sociale à la pandémie de COVID-19».

La **Chambre de commerce et d'industrie des Seychelles** a présenté au Président des Seychelles un projet de relance et de prospérité, le 7 juillet 2020. Ce projet proposait, entre autres, de créer un Comité de relance et de prospérité pour l'après-COVID-19, composé de fonctionnaires publics et d'acteurs du secteur privé, qui serait chargé de relancer l'économie.

Source: Chambre de commerce et d'industrie des Seychelles.

10. Amélioration de l'administration, de la coordination et de la transparence publiques

Une administration efficace, bien coordonnée et transparente est non seulement essentielle pour appuyer et faciliter l'exécution de mesures planifiées avec soin en vue de favoriser la relance, mais aussi pour rétablir la confiance des entreprises. Celles-ci ont effectivement besoin de renseignements précis et à jour sur l'évolution du marché et les changements de politique, et les mesures assorties de délais doivent être examinées régulièrement pour continuer à répondre aux attentes et rester pertinentes. Les informations relatives aux mesures appliquées doivent être communiquées aux publics concernés.

10.1 Coordination au sein de l'administration publique et entre les secteurs

Pour assurer un rétablissement complet des effets de la pandémie, les pouvoirs publics doivent être en mesure de coordonner leurs efforts à différents niveaux, d'un organisme à l'autre et avec les prestataires de soins de santé, les assureurs, les fournisseurs, les industries et les universités. Les structures décisionnelles et les efforts visant à promouvoir la collaboration transfrontière devraient être encouragés et renforcés dans la phase de relèvement.

10.2 Elaboration de scénarios

L'élaboration de scénarios peut aider les gouvernements à mieux se préparer à affronter un large éventail d'éventuels défis durant la phase de relèvement. Les scénarios des possibles futures vagues de COVID-19 devraient être élaborés en coordination avec les industries, les universités et les organisations non gouvernementales qui sont en mesure de se mobiliser pour appuyer divers scénarios de relèvement.

La **province chinoise de Taiwan** a réussi à contrôler la propagation du virus sans interrompre les activités économiques à grande échelle. Le Centre de commandement central de lutte contre les épidémies a été mobilisé dès le début de la crise pour répondre aux besoins et remédier aux difficultés. Il a dressé la liste de plus de 124 actions, comprenant le recensement des cas, l'application de mesures de quarantaine, le contrôle des frontières et des mesures visant à garantir la sécurité de l'approvisionnement de biens et services essentiels.

► Contact

Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP)

4, route des Morillons

Genève 22, Suisse, CH-1211

Courriel: actemp@ilo.org

<https://www.ilo.org/actemp/lang--fr/index.htm>